



RAPPORT ANNUEL 2008  
INSTITUT D'EMISSION  
D'OUTRE-MER

# SOMMAIRE

## LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### AVANT-PROPOS : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COM

- 1** **P. 12** < **PRÉSENTATION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER**
- 14 < LE SIÈGE DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
  - 15 < LES AGENCES DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
  - 16 < LE CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 2** **P. 18** < **L'ACTIVITÉ ET LES MÉTIERS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER**
- 20 < LE RÔLE DE L'IEOM DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE
  - 21 < L'ÉMISSION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE
  - 24 < LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC
  - 28 < LES ÉCHANGES DE VALEURS
  - 30 < LE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC
  - 31 < LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES
  - 36 < LE COÛT DU CRÉDIT
  - 39 < LA MÉDIATION DU CRÉDIT
  - 40 < LES INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE
  - 47 < LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ
  - 50 < LA COMMUNICATION EXTERNE
- 3** **P. 54** < **L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE EN 2008**
- 56 < LES ACTIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS
  - 58 < LES PASSIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS
  - 62 < LA MASSE MONÉTAIRE ET SES CONTREPARTIES
- 4** **P. 64** < **LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DANS LES COM DU PACIFIQUE**
- 66 < L'ORGANISATION BANCAIRE
  - 68 < L'ACTIVITÉ BANCAIRE
- 5** **P. 70** < **ANNEXES**
- 71 < LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEOM
  - 72 < COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
  - 74 < CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX EN 2008 DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE
  - 78 < ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SECTORIELS

# LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) assure les missions de banque centrale pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna).

Le contexte de l'année 2008, marqué par l'aggravation de la crise financière apparue à l'été 2007 et par le ralentissement brutal de l'activité économique mondiale à partir de l'automne 2008, a montré toute l'importance que revêt la réalisation de certaines de ses missions.

Ainsi, bien qu'en première analyse l'impact direct des désordres engendrés par la crise financière sur le système bancaire de la zone d'intervention de l'IEOM ne soit pas significatif, l'Institut a veillé et continue de veiller au bon fonctionnement des établissements de crédit et des systèmes de paiement et d'échanges, en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation et de la surveillance bancaires.

De même, pour limiter les effets du ralentissement économique mondial observé en fin d'année 2008, qui se manifestent avec une vigueur plus ou moins forte selon les géographies, des mesures d'accompagnement prises au plan national sont déclinées dans chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique ; ainsi, dans le cadre du plan de financement de l'économie française mis en œuvre en octobre 2008, l'IEOM participe activement aux commissions de financement de l'économie mises en place dans chaque collectivité comme dans chaque département de métropole et intervient dans le mécanisme de médiation du crédit qui vise à aider les entreprises confrontées à un problème de financement ; dans ce cadre, les directeurs d'agence de l'IEOM sont, dans chacune des collectivités, les médiateurs locaux du crédit.

Cette nouvelle mission s'inscrit dans la continuité du rôle d'appui et de conseil au service du développement de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna que l'IEOM joue depuis sa création.

Dans ce contexte de crise économique et financière, l'IEOM a mené, en cohérence avec la politique monétaire de la Banque centrale européenne, une politique de taux d'intérêt permettant de soutenir l'activité et le financement de l'économie des collectivités du Pacifique : ainsi, tout au long de l'année 2008, le Conseil de surveillance a procédé à divers assouplissements des procédures et à plusieurs ajustements à la baisse des taux d'intervention, tant ceux relatifs au refinancement des entreprises ou des particuliers (dispositif de réescompte) que ceux relatifs à la gestion de la trésorerie des banques (facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques, facilité de prêt marginal).

Observateur privilégié de la vie économique et sociale dans les collectivités du Pacifique, l'IEOM s'est attaché à assurer un suivi rapproché de l'évolution conjoncturelle des différentes économies ainsi qu'à en analyser certains aspects plus structurels de leur développement et à faire profiter l'ensemble des décideurs publics et privés de ces informations et réflexions au travers de ses publications, périodiques comme thématiques, qui sont autant de contributions à la connaissance des économies des collectivités françaises du Pacifique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Barroux'.

YVES BARROUX

# AVANT-PROPOS : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE EN 2008

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle a entraîné une baisse très nette de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

Dans ce contexte, des moyens très importants ont été mis en œuvre rapidement par les banques centrales et les Etats pour stabiliser le système financier et stimuler la demande. L'ensemble des banques centrales ont notamment procédé à des baisses successives de leurs taux directeurs, principalement au cours de la seconde partie de l'année - caractérisée par une baisse particulièrement rapide de l'inflation<sup>1</sup> - afin de soutenir l'activité économique.

Les Etats-Unis qui avaient affiché une certaine résistance en début d'année, ont enregistré un repli significatif de leur activité au cours du second semestre. Sur l'année 2008, la croissance a été ramenée à 1,1 %, après 2,0 % en 2007. Le marché du travail a été particulièrement impacté avec un accroissement significatif du taux de chômage qui passe de 4,9 % en début d'année à 7,2 % à décembre. L'inflation annuelle a été de 3,3 % en moyenne sur l'année, après 2,6 % en 2007.

Le Japon, dont l'économie est fortement dépendante de ses exportations, a été particulièrement affecté par la contraction de la demande extérieure. Sur l'ensemble de l'année 2008, le PIB s'est contracté de 0,7 %, son premier recul depuis 1998, succédant à une croissance de 2,1 % en 2007.

La zone euro, malgré un repli historique de son PIB au cours du quatrième trimestre, a enregistré une croissance annuelle positive (à 0,7 % contre 2,7 % en 2007). Le niveau des prix a augmenté en moyenne sur l'année plus qu'en 2007 (3,3 %, après 2,1 % en 2007) et le taux de chômage s'est légèrement dégradé (8 % en décembre, contre 7,2 % un an auparavant).

En France, le décrochage de l'activité en fin d'année aura limité la croissance annuelle en 2008 à 0,7 %, en net ralentissement après + 2,1 % en 2007. En moyenne sur l'année 2008, l'inflation s'est nettement accrue (2,8 %, après 1,5 % en 2007) en raison de la flambée des prix du pétrole et des matières premières alimentaires au premier semestre. L'emploi



Nouvelle-Calédonie • Saut du guerrier © Destination Iles Loyauté

<sup>1</sup> Après un premier semestre caractérisé par des tensions inflationnistes liées au renchérissement des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la seconde partie de l'année a enregistré une baisse rapide de l'inflation. Deux facteurs contribuent à cette évolution : (i) d'une part, la baisse des prix du pétrole et des matières premières ; (ii) d'autre part, la dégradation de l'activité économique et ses effets en matière de contraction de la demande.



s'est retourné à la baisse au printemps 2008, avec le recul de l'activité. Cependant, malgré une forte dégradation du marché du travail au dernier trimestre, le taux de chômage moyen est resté inférieur à celui de 2007, à 7,8 % de la population active<sup>2</sup>. Le déficit commercial s'est amplifié et atteint - 55,7 milliards d'euros sur l'année.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la conjoncture économique a suivi des évolutions contrastées au cours de l'année 2008, après une année 2007 globalement bien orientée. Si la crise financière n'a pas eu d'effet direct sur les territoires, la crise économique qui en a découlé a en revanche touché certains secteurs. L'économie polynésienne a ainsi été pénalisée par la diminution des exportations de biens et des dépenses touristiques ; elle a continué de souffrir de l'instabilité politique et du déficit de confiance des investisseurs

qui en découle. L'activité en Nouvelle-Calédonie a, pour sa part, bien résisté grâce notamment au rythme soutenu de la demande interne ; seul le secteur du nickel a subi à la fois la correction des cours et une baisse de la demande. A Wallis-et-Futuna, après une orientation favorable sur les neuf premiers mois de l'année, un ralentissement notable a été observé au dernier trimestre.

En matière de politique monétaire, les taux de réescompte de l'IEOM ont suivi assez étroitement les évolutions du taux de refinancement de la BCE. En effet, suite aux trois baisses successives du taux de refinancement de la BCE au dernier trimestre 2008, l'IEOM a procédé à son tour à deux baisses successives de son taux de réescompte, le ramenant à 2 % en décembre<sup>3</sup> - après une période où le taux était maintenu à 3 % (de novembre 2007 à septembre 2008).

## ACTIVITÉ ET POPULATION

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
PIB par habitant (en euros) <sup>1</sup>	21 365	17 364	10 148
Population <sup>2</sup>	230 789 (2004)	259 700 (2007)	13 484 (2008)
Superficie (km <sup>2</sup> )	18 575	3 600	142,2

1 Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE, comptes économiques 2005 (Métropole : 27 811 euros).

2 Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE, Recensements de la population.

	2006	2007	2008	2007/2008 EN %
<b>Consommation d'électricité moyenne tension (milliers de KWh)</b>				
Nouvelle-Calédonie	219 084	232 272	241 608	4,0
Polynésie française	207 044	226 063	224 245	-0,8
Wallis-et-Futuna	5 066	5 100	5 334	4,6
<b>Chiffre d'affaire global déclaré (en Md de F CFP)*</b>				
Polynésie Française - F CFP courant	562	597	607	1,6
Polynésie Française - F CFP constant	539	561	553	-1,5

Source : EEC, ENERCAL, ISEE, ISPF, EDT-Nord, EEWf, STSEE.

\* Cumulé sur les 3 premiers trimestres de l'année.

<sup>2</sup> Il était de 8,3 % en moyenne de la population active en 2007.

<sup>3</sup> Après avoir relevé son taux directeur à plusieurs reprises jusqu'en juillet 2008 en raison des tensions inflationnistes, la BCE, face à la forte dégradation de l'activité économique observée en fin d'année, a décidé à son tour de le diminuer ; trois baisses successives ont eu lieu en octobre, novembre et décembre, ramenant le taux de 4,25 % en juillet à 2,5 % en décembre. Le conseil de surveillance de l'IEOM a abaissé d'abord de 25 points de base son taux de réescompte à 2,75 % le 14 octobre 2008, puis de 75 points de base le 16 décembre 2008.

## L'EMPLOI

Sur le marché du travail, les répercussions du ralentissement de l'activité se sont confirmées en Polynésie française avec un retournement du cycle haussier de l'emploi salarié dans le secteur marchand dès le début de l'année (-2 %)⁴. En Nouvelle-Calédonie, si le dynamisme de l'emploi salarié a témoigné de la relative résistance de l'économie calédonienne, le retournement à la hausse du nombre de demandeurs d'emplois en milieu d'année a été le résultat d'un ajustement de l'embauche entre la fermeture du chantier de l'usine du Sud et le démarrage du chantier de l'usine du Nord⁵. A Wallis-

et-Futuna, les données provisoires font état d'une légère progression de l'emploi sur l'année (+1,7 %), le Territoire comprenant désormais 1 944 salariés pour une population de 13 484 habitants d'après le dernier recensement en juillet 2008⁶.

Les taux de chômage restent à un niveau faible comparé à celui des départements d'outre-mer, mais demeurent supérieurs à ceux constatés en France métropolitaine, excepté pour la Nouvelle-Calédonie. En 2007, ils étaient de l'ordre de 6-7 % pour la Nouvelle-Calédonie, de 11,7 % pour la Polynésie française.

### NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 EN %
Nouvelle-Calédonie	64 589	67 408	69 834	73 521	77 595	82 836*	6,0
Polynésie française	63 156	63 385	66 143	68 273	69 541	67 642*	-2,2
Wallis-et-Futuna	2 072	2 143	2 121	2 214	2 285	2 314	1,3

\* Données à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre et variations de septembre 2007 à septembre 2008.  
A Wallis-et-Futuna, deux salariés sur trois sont des fonctionnaires ou assimilés.  
Source : ISEE, ISPF, CPS, CLR-CCPF (y compris personnes non cotisantes à la CLR).



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon

## PRIX ET SALAIRES

Sur l'année 2008, l'ensemble des collectivités du Pacifique a bénéficié de revalorisations successives de leur salaire minimum, en particulier en Polynésie française.

Les taux d'inflation se situent à des niveaux inférieurs à ceux de la métropole durant la première partie de l'année. Les systèmes spécifiques de contrôle et de réglementation des prix (pour les produits de première nécessité et les hydrocarbures)<sup>7</sup> ont joué à plein, dans une période marquée par la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

⁴ Ce taux de croissance est calculé de décembre 2007 à octobre 2008.  
⁵ L'emploi salarié a continué de progresser (+6 % à fin septembre en glissement annuel), mais le nombre de demandeurs d'emplois a connu une forte hausse de près de 18 % en glissement annuel à décembre.

⁶ Soit une population en diminution de près de 10 % depuis 2003, où le nombre d'habitants était de 14 944 habitants.

⁷ En Polynésie française, deux fonds de régulation (un pour les hydrocarbures, et un autre pour les produits de première nécessité) permettent de garantir des prix à des niveaux inférieurs à ceux du marché. Ils ont ainsi permis de contenir l'inflation importée. Plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie (taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, aides publiques pour stabiliser des prix...).

Cette situation s'est inversée durant la seconde partie de l'année, les collectivités du Pacifique bénéficiant moins du retournement des cours des matières premières à partir de l'été, en raison des effets mécaniques des mesures de libéralisation partielle des prix prises par ces collectivités<sup>8</sup>.

L'inflation a, au final, enregistré une décélération en fin d'année en Polynésie (après avoir atteint un niveau historiquement élevé en septembre, à + 4,5 %) mais elle est restée jusqu'à la fin de l'année sur un rythme de croissance supérieur à 3 % en Nouvelle-Calédonie.

#### SALAIRES MINIMUM BRUT (HORAIRE) AU 31 DÉCEMBRE EN EUROS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 EN %
Nouvelle-Calédonie	5,13	5,18	5,45	5,70	5,99	6,17	2,9
Polynésie française	5,26	6,20	6,20	6,50	6,79	7,21	6,1
Wallis-et-Futuna	3,47	3,47	3,64	3,69	3,86	3,96	2,5
Métropole	7,19	7,61	8,03	8,27	8,44	8,71	3,2

Sources : Direction du travail en Nouvelle-Calédonie, et Inspection du travail en Polynésie française.

#### TAUX D'INFLATION

##### VARIATION DE L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX EN GLISSEMENT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE EN POURCENTAGES

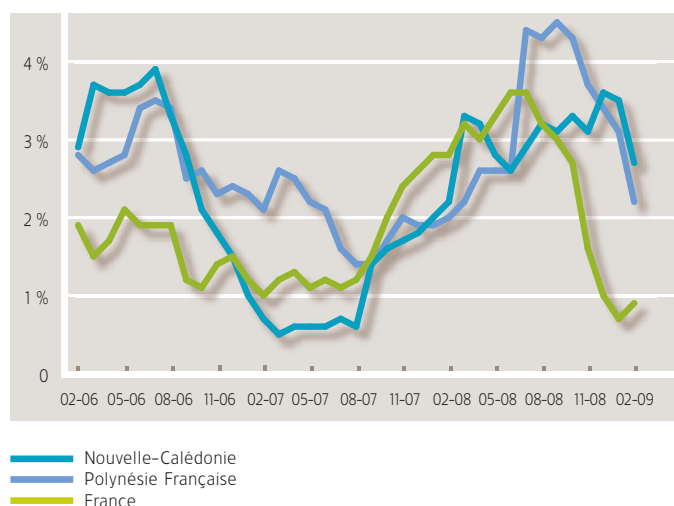
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nouvelle-Calédonie	1,5	1,0	0,9	2,6	1,4	1,8	3,6
Polynésie française	2,0	0,7	0,8	2,3	2,4	1,9	3,4
Wallis-et-Futuna	2,7	1,5	1,8	2,5	2,5	0,4	2,7
France	2,3	2,2	2,1	1,5	1,5	2,6	1,0

Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE.



Polynésie française • Iles Marquises - Centre Culturel Paul Gauguin  
Photo Eddy Line

#### ÉVOLUTION DE LA VARIATION DE L'INDICE DES PRIX (en glissement annuel)



<sup>8</sup>Compte tenu du caractère onéreux de ces dispositifs de subventions des prix.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La balance commerciale des trois collectivités s'est dégradée en raison de moindres performances à l'exportation et de l'alourdissement de la facture énergétique. La Nouvelle-Calédonie a enregistré un déficit commercial record de 152 milliards de F CFP à la fin de l'année, conséquence des performances médiocres du secteur du nickel fragilisé par de fortes intempéries et un retournement net des cours du

métal<sup>9</sup>, ramenant ainsi le taux de couverture à un niveau très bas (42 % contre 62,8 % en moyenne sur les cinq dernières années). En Polynésie, le déficit commercial s'est creusé sous l'effet conjugué d'une hausse sensible des importations et d'une légère contraction des exportations, passant ainsi à -159,6 milliards de F CFP après -146,9 milliards en 2007. A Wallis-et-Futuna, le déficit de la balance commerciale a continué de se dégrader sous l'effet de la hausse des importations (de 10 %), les exportations restant négligeables.

### COMMERCE EXTÉRIEUR EN VALEUR EN MILLIONS DE F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 EN %
<b>Importations</b>								
Nouvelle-Calédonie	127 178	163 869	156 767	170 692	200 841	244 096	262 188	7,4
Polynésie française	160 145	167 615	142 046	163 613	155 344	160 630	175 870	9,5
Wallis-et-Futuna	4 635	4 311	7 117	4 778	4 980	5 368	5 925	10,4
<b>Exportations</b>								
Nouvelle-Calédonie	62 422	82 865	98 859	104 774	128 056	183 881	109 505	-40,4
Polynésie française	21 075	16 487	17 736	20 169	18 652	16 719	16 190	-3,2
Wallis-et-Futuna	NS	NS	NS	11,8	11,6	6,8	6,6	-2,9
<b>Solde commercial</b>								
Nouvelle-Calédonie	-64 756	-81 004	-57 908	-65 918	-72 785	-60 215	-152 683	153,6
Polynésie française	-139 071	-151 128	-124 310	-143 444	-136 692	-143 911	-159 680	11,0
Wallis-et-Futuna	NS	-4 311	-7 117	-4 766	-4 968	-5 361	-5 918	10,4
<b>Taux de couverture en %</b>								
Nouvelle-Calédonie	49,1	50,6	63,1	61,4	63,8	75,3	41,8	-0,34
Polynésie française	13,2	9,8	12,5	12,3	12,0	10,4	9,2	-0,01
Wallis-et-Futuna	ND	ND	ND	0,2	0,2	0,1	0,1	0,00

NS : non significatif.

ND : non disponible.

Sources : Sce des Douanes, ISEE, ISPF.

<sup>9</sup>Le cours du nickel a été divisé par trois entre janvier et décembre.



## LA DEMANDE INTÉRIEURE

Principal moteur de croissance de ces économies<sup>10</sup>, la consommation finale des ménages est restée favorablement orientée en Nouvelle Calédonie et à Wallis-et-Futuna, comme en témoignent les fortes progressions des importations de biens de consommation et des taxes intérieures sur la consommation ; elle ralentit en revanche en Polynésie française, sous l'effet de l'évolution défavorable de l'emploi et des prix. Les crédits à la consommation ont quant à eux continué à progresser, mais à un rythme moins élevé en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. Sur l'année 2008, l'ensemble des collectivités du Pacifique ont bénéficié de revalorisations successives de leurs salaires minimum.

La demande de logements des ménages, mesurée au travers des crédits à l'habitat, a été particulièrement vigoureuse en Nouvelle-Calédonie et relativement bien orientée en Polynésie, même si le rythme s'est infléchi ; elle s'est inscrite en recul à Wallis-et-Futuna.

En matière d'investissements des entreprises, on observe un écart croissant entre une diminution sensible en Polynésie française<sup>11</sup> et la poursuite d'un investissement dynamique en Nouvelle-Calédonie, financé par un recours accru aux crédits d'investissement (+16,2 %). A Wallis-et-Futuna, l'investissement a été porté sur les neufs premiers mois de l'année par le dispositif de défiscalisation.

## CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT DES MÉNAGES

### VARIATIONS 2008/2007 EN POURCENTAGES

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
Immatriculations des véhicules de tourisme neufs	1,8	0,0	-23,1
Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) <sup>1</sup>	5,5	5,5	2,5
Importations de biens de consommation en valeur <sup>2</sup>	17,0	5,0	5,9
Encours totaux des crédits à l'habitat des particuliers (zone et hors zone)	13,6	6,2	-11,4

1 Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) à fin décembre = crédit trésorerie particuliers + comptes ordinaires débiteurs particuliers + crédit bail particuliers.

2 Importations de biens de consommation = somme des importations des biens consommés au sens large (biens alimentaires, boissons, tabac, habillement, chaussures, équipement ménager...), hors automobile.

Sources : IEOM, ISEE, ISPF, DIMENC, Service territorial des transports terrestres, Service des contributions diverses, BWF, Services des douanes et affaires maritimes, Direction régionale des Douanes.

## INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

### VARIATIONS 2008/2007 EN POURCENTAGES

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
Importations des biens d'équipement (en Mn F CFP) <sup>1</sup>	-2,7	18,3	16,7
Immatriculations des véhicules utilitaires neufs	-2,4	-22,1	-1,7
Encours totaux des crédits à l'équipement des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels (zone et hors zone) en Mn F CFP	16,2	0,5	-3,9

1 Polynésie : corrigées des achats d'Airbus.

ND : non disponible.

Sources : Direction régionale des Douanes, DIMENC, ISPF, Service territorial des transports terrestres, IEOM.

<sup>10</sup>En 2005, la consommation finale des ménages représentait 71 % du PIB polynésien, et 63 % du PIB calédonien.

<sup>11</sup>Comme en témoigne le moindre recours aux crédits d'équipement, malgré quelques achats exceptionnels (4 avions moyen porteurs et 2 moteurs diesels) qui ont maintenu à des niveaux élevés les importations en valeur de biens d'équipement.

## LES TENDANCES SECTORIELLES DANS CHAQUE COLLECTIVITÉ

### NOUVELLE-CALÉDONIE

Après une année 2007 exceptionnelle tirée par la flambée des cours, le secteur du nickel a été pénalisé par de fortes intempéries en début d'année, des difficultés techniques sur les fours rotatifs et les effets induits de la crise économique avec le retournement des cours des matières premières et la contraction de la demande mondiale. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte baisse des recettes d'exportations en volume et en valeur et une révision à la baisse de la production des principaux opérateurs du secteur.

L'activité dans le BTP a affiché de bons résultats, malgré des contraintes externes et conjoncturelles défavorables telles que les intempéries du début d'année et la fin du chantier de Goro nickel. En témoigne le dynamisme des crédits à la construction (principalement habitat social et promotion immobilière). En outre, l'indice des coûts de la construction (indice BT 21) s'est fortement apprécié (+10 %), relevant l'indice de révision des loyers de 4,7 %.

L'activité touristique de l'île a bien résisté à la baisse du tourisme, au niveau mondial et en Océanie, observée sur la seconde partie de l'année 2008. Le tourisme de croisière a enregistré de très bonnes performances et la fréquentation des touristes métropolitains, australiens et océaniens a permis de compenser la chute de fréquentation des touristes japonais et néo-zélandais.

Seules les filières aquacole (crevettes) et bovine sont caractérisées par des performances négatives, en ligne avec les résultats médiocres de l'année 2007.

### NOUVELLE-CALÉDONIE - TENDANCES SECTORIELLES

	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 EN %
Exportations de minerai de nickel	15 793	15 210	18 640	44 187	16 364	-63,0
Exportations de crevettes	2 235	2 372	2 177	1 527	1 583	3,7
Consommation de ciment (en tonnes)	115 288	123 118	133 662	136 930	139 498	1,9
Nombre de touristes de séjour <sup>1</sup>	99 515	100 651	100 491	103 363	103 672	0,3

Exportations en millions de F CFP.

<sup>1</sup> Sont considérés comme touristes, les non résidents ayant passé une nuit au mois dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon l'Organisation Mondiale du Tourisme).

Sources : Direction des douanes, ISEE.



## POLYNÉSIE FRANÇAISE

Sur l'année 2008, quasiment tous les secteurs ont accusé une contraction de leur activité.

Les entreprises du BTP, malgré un début d'année stimulé par des programmes de soutien à la construction et une commande publique notable dans l'enseignement et l'aviation civile, ont dû faire face au ralentissement, puis à la réduction, des dépenses publiques d'équipements. Ce secteur a également été touché par l'attentisme des investisseurs dans un contexte d'instabilité politique.

La fréquentation touristique, déjà en baisse en 2007, est passée en dessous de la barre des 200 000 visiteurs sur l'année (contre 218 241 en 2007). Tous les marchés émetteurs ont été concernés et plus particulièrement les marchés américains (-16 %) et japonais (-19 %). La conjoncture déprimée aux Etats-Unis et au Japon aura donc supplanté l'évolution

du dollar américain et du yen vis-à-vis de l'euro favorable à la compétitivité de la destination polynésienne. Cependant, le segment de la croisière a affiché une croissance positive (+2 %).

Dans le secteur primaire, seule la filière du coprah a enregistré un résultat positif avec une récolte annuelle en hausse de 15 % par rapport à 2007. Ce regain d'intérêt pour la coprahiculture a été le résultat d'une recherche de revenu de substitution à la perte de recettes sur la perliculture<sup>12</sup> pour les actifs des Tuamotu. Quant au secteur de la pêche, il s'est fortement replié, avec une diminution de 47 % des tonnages exportés.

Enfin le secteur du commerce, jusque là préservé, a connu un rythme de croissance de son chiffre d'affaires inférieur à celui de 2007, en relation avec l'affaiblissement de la consommation des ménages.

## POLYNÉSIE FRANÇAISE - TENDANCES SECTORIELLES

	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 EN %
Exportations de perles brutes	10 960	12 156	10 943	10 577	8 316	-21,4
Exportations de noni (purée et jus)	1 298	1 424	1 161	751	559	-25,5
Exportations de poissons et crustacés	395	358	416	488	276	-43,4
Importations de ciment (milliers de tonnes)	151 540	131 020	130 255	142 044	128 080	-9,8
Nombre de touristes de séjour <sup>1</sup>	211 893	208 067	221 549	218 241	196 496	-10,0

Exportations en millions de F CFP.

<sup>1</sup> Sont considérés comme touristes, les non résidents ayant passé une nuit au mois dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon l'Organisation Mondiale du Tourisme).

Sources : ISPF, Direction régionale des Douanes, Service des contributions.



<sup>12</sup> Les exportations de perles ont enregistré une baisse en valeur de l'ordre de 22 %, après -3 % en 2007 : elles n'ont rapporté que 8 315 millions de F CFP de recettes contre 10 677 millions en 2007.

## WALLIS-ET-FUTUNA

En 2008, Wallis-et-Futuna compte 527 entreprises qui se sont acquittées d'une patente, contre 394 un an plus tôt, le commerce et les services concentrant une nouvelle fois 72 % des patentés. L'activité économique réelle engendrée par ces nombreuses créations reste cependant à apprécier.

Selon les dirigeants d'entreprises interrogés trimestriellement dans le cadre de l'enquête de conjoncture réalisée par l'IEOM, les augmentations du prix de l'énergie et des taxes sur les importations observées en 2008 ont pesé lourdement sur leur compte d'exploitation. Ils déplorent par ailleurs les conditions restrictives d'accès au crédit bancaire et ont fait part d'un ralentissement de leurs investissements au cours du dernier trimestre de l'année écoulée.



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon

Les produits alimentaires ont représenté près du quart des importations en valeur. Ces derniers ont augmenté de 3,8 % en valeur sur l'année.

Le coût élevé des transports, dû à l'éloignement du Territoire et au monopole de la desserte, est pénalisant pour le développement de certains secteurs comme le tourisme et pour l'activité économique du Territoire en général. Cependant, les flux avec l'extérieur ont progressé en 2008 (+10,4 % de nombre de vols, et +5,2 % de passagers).

En l'absence de dynamisme économique local, les transferts publics de la métropole restent déterminants. Les interventions de l'Etat se sont élevées à 12 milliards de F CFP en 2008, contre 11,5 milliards de F CFP un an auparavant, soit une progression de plus de 4 %. Le paiement du personnel d'Etat détaché à Wallis-et-Futuna représente 50 % de ces dépenses. L'Etat a ainsi transféré 894 706 F CFP par habitant en 2008, dont 75 % ont été dédiés à l'éducation et à la santé.



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon

## WALLIS-ET-FUTUNA - TENDANCES SECTORIELLES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 EN %
Effectifs salariés inscrits dans le BTP <sup>1</sup>	72	85	79	55	85	120	41
Effectifs salariés inscrits dans le commerce <sup>1</sup>	163	212	202	241	281	217	-23
Effectifs salariés inscrits dans les services marchands <sup>1</sup>	151	169	164	188	162	219	35
Trafic maritime (nombre de touchées de navires de commerce)	47	42	39	45	26	37	42
Transferts publics de l'Etat (en Mn de F CFP)	8,7	10,5	10,2	11,2	11,5	12,065	5

<sup>1</sup> Effectifs du secteur privé déclarés à la Caisse Locale de Retraites.  
Sources : CLR-CCPF, Service des douanes et des affaires maritimes, Trésor public.



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon





# PRÉSENTATION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Créé en 1966, l'Institut d'émission d'outre-mer assure le rôle de banque centrale pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Pour mener à bien ses missions, il dispose d'un siège social à Paris et de trois agences dans le Pacifique.



# 1 CHAPITRE

- 14 Le siège de l'Institut d'émission
- 15 Les agences de l'Institut d'émission
- 16 Le Conseil de surveillance

# LE SIÈGE DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 les services des sièges de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et ceux de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) sont regroupés au sein d'une même structure. L'IEOM supporte une quote-part des dépenses de fonctionnement de cette entité.

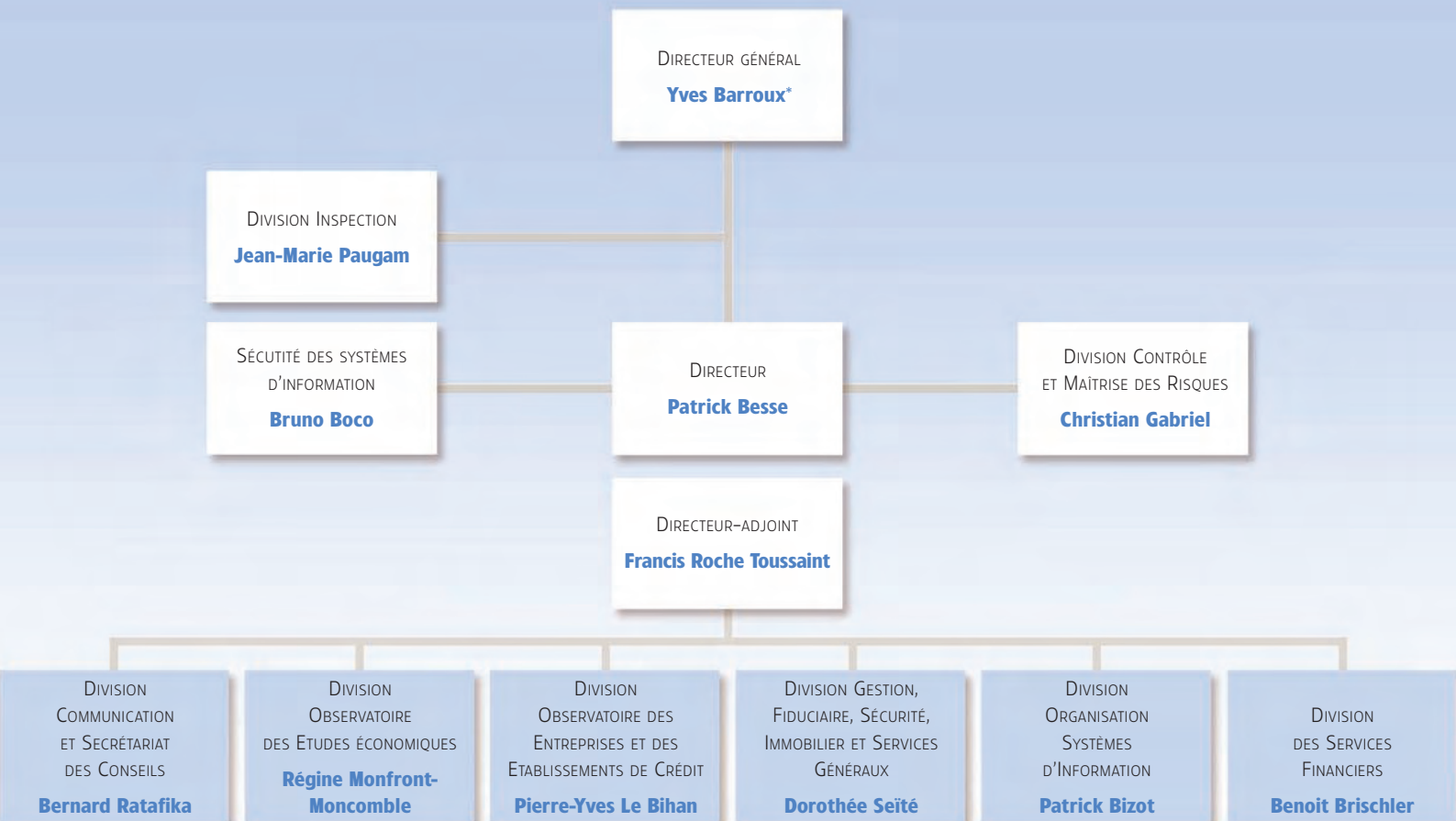
L'effectif du siège des deux Instituts d'émission s'élevait au 31 décembre 2008 à 83 agents.

Le décret n° 2006-1504 du 4 décembre 2006 a modifié les articles de la partie réglementaire du code monétaire et financier relatifs au statut de l'IEOM et notamment a défini une nouvelle modalité de désignation de son directeur général qui est désormais nommé par le président du conseil de surveillance pour une durée de trois ans renouvelable. Le gouverneur de la Banque de France a désigné Yves Barroux,

précédemment secrétaire général de la Banque de France, comme directeur général de l'IEOM à compter du 17 mars 2008.



*C. Gabriel, B. Boco, P.Y. Le Bihan, B. Brischler, P. Bizot, J.M. Paugam, B. Ratafika, R. Montfront-Moncombe, P. Besse, Y. Barroux, F. Roche Toussaint, D. Seïté.*



\* Nommé par décision du gouverneur de la Banque de France en date du 11/03/2008 publiée au JORF du 26/03/2008.

# LES AGENCES DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

*L'Institut d'émission dispose de trois agences dans le Pacifique.*

Les trois agences de l'Institut d'émission d'outre-mer sont installées à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à Papeete (Polynésie française) et à Mata'Utu (Wallis-et-Futuna).

Dans les agences de l'IEOM, le personnel est composé à la fois d'agents recrutés localement, non soumis à mobilité, et d'agents soumis à mobilité mis à disposition par l'Agence française de développement (AFD).

Le tableau ci-contre indique, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008, l'effectif de ces deux catégories de personnel dans les différentes agences de l'IEOM.



*H. P. de Clercq, R. Coffre, M. Remblin.  
P. Besse, Y. Barroux, F. Roche Toussaint.*

## LES COMITÉS CONSULTATIFS D'AGENCE (CCA)

*Les comités consultatifs d'agence réunissent des personnalités représentatives des principaux secteurs d'activité.*

Il existe, auprès des directeurs des agences de Nouméa, de Papeete et de Mata'Utu, un comité consultatif constitué de personnalités représentatives des secteurs d'activité significatifs de chaque collectivité.

Ces comités se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils permettent également de relayer, auprès des milieux professionnels, la politique monétaire menée par l'Institut d'émission.

*Photos Patrick Gripe*

## EFFECTIF DES AGENCES

	NOUVELLE-CALÉDONIE <sup>1</sup>		POLYNÉSIE FRANÇAISE <sup>2</sup>		WALLIS-ET-FUTUNA <sup>3</sup>		TOTAL AGENCES	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Agents soumis à mobilité	5	5	4	4	1	2	10	11
Agents non soumis à mobilité	29	30	26	25	7	6	62	61
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>72</b>	<b>72</b>

1 L'agence compte également deux CDD.

2 L'agence compte également un CDD.

3 L'agence compte également un CDD et un VCAT.

## MEMBRES DU CCA AU 31/12/2008

PAPEETE	
Commerce automobile - aquaculture	M. Paul Yeou Chichong
Agriculture - élevage	M. Brice Coppenrath
BTP - Promotion immobilière	M. Bernard Gallois
Grande distribution	M. Hugues Etienne
Tourisme	M. Richard Bailey
Pêche	M. Henri Butscher
Pericuture	Mme Aline Baldassari-Bernard
Transport - Tourisme	M. Christian Vernaudon

NOUMÉA	
Agriculture	M. Patrice Muller
Aquaculture	M. Edouard Klotz
Artisanat	Mme Erika Millo - Rombaut
BTP	M. André Desplat
Commerce et grande distribution	M. Sylvain de Bruyne
Élevage et grandes cultures	M. Denis Le Marrec
Hôtellerie et tourisme	M. Patrick Moisan
Industrie de transformation	M. Denis Etournaud
Mines et métallurgie	M. Pierre Alla

WALLIS	
	M. Victor Brial
	M. Patalione Kanimoa
Hôtellerie et tourisme	Mme Paula Ruotolo
Concession automobile, menuiserie métallique et quincaillerie	M. Bernard Lamboul
BTP	M. Donald Mercier
Aviculture	M. Jean-Pierre Puga
Commerce et distribution	M. David Verge



# LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

## *Le Conseil de surveillance fixe les conditions des opérations de l'Institut d'émission.*

Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni deux fois en 2008 : le 19 mai à Papeete sous la présidence de M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France et le 9 décembre à Paris sous la présidence de M. Jean-Pierre Landau sous-gouverneur de la Banque de France.

Comme chaque année, les Censeurs ont participé aux travaux du Conseil et ont contrôlé les comptes de l'IEOM conformément à l'article 15 des statuts.

Au cours de l'exercice, les modifications suivantes ont été apportées à la composition du Conseil :

- Par décision du Gouverneur de la Banque de France en date du 29 février 2008, Mme Aline Lunel, Directeur de l'Audit des services centraux, est nommée représentante de la Banque de France au collège de censeurs de l'IEOM, en remplacement de M. Alain Armand.
- Par décision du Gouverneur de la Banque de France en date du 28 mars 2008, M. Didier Bruneel, Directeur général des opérations, est nommé représentant de la Banque de France.



*Polynésie française • Photo R. Sahuquet*

- Par arrêté du Président de la Polynésie française du 7 mai 2008, M. Guy Lejeune, ministre de l'économie et du pacte social, est nommé en qualité de représentant titulaire de la Polynésie française, en remplacement de M. Teva Rohfritsch. M. Jules Ienfa, vice-président, ministre de la santé et de la prévention, est nommé en qualité de représentant suppléant de la Polynésie française en remplacement de Mme Armelle Merceron.

## LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2008

*Les trois tutelles de l'IEOM sont : la Banque de France ; le Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi ; le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer.*

Le Gouverneur de la Banque de France ou son représentant :

- M. Jean-Pierre Landau, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Président.

Le Directeur du Trésor ou son représentant :

- M. Hervé de Villeroché, sous-directeur "banques et financements d'intérêt général" à la Direction générale du Trésor et de la politique économique.

Un représentant du Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie :

- M. Laurent Alégret, Chef du bureau DOM-TOM à la Direction générale du Trésor et de la politique économique, (suppléant : M. Rodolphe Lelté).

Deux représentants du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer :

- M. Philippe Leyssene, Directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer (suppléant : M. Pierre Brunhes).
- Mme Annie Iasnogorodski, Chef du département des Affaires économiques au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer (suppléant : M. Tho Vo Thanh).

Un représentant de la Banque de France :

- M. Didier Bruneel, Directeur général des opérations de la Banque de France.





*D. Bruneel, A. Descombels, D. Besson, Y. Barroux, M. Van Bastolaer, J. P. Landau, A. Lunel, L. Alégret, A. Iasnogorodski, V. Brial, P. Besse.*

Trois personnalités représentant les collectivités d'outre-mer :

- Nouvelle-Calédonie : M. Alain Descombels, gérant de société.
- Polynésie française : M. Guy Lejeune, Ministre de l'Economie de la Polynésie française (suppléant : M. Jules Ienfa).
- Wallis-et-Futuna : M. Victor Brial, Président de l'Assemblée territoriale (suppléant : M. Patalione Kanimoa).

Un représentant du personnel de l'Institut d'émission :

- Mme Maréva Van Bastolaer (suppléante : Mme Christine Feraud).



*P. Besse, Y. Barroux, F. Roche Toussaint.*

## LE COLLÈGE DES CENSEURS

- Mme Aline Lunel, Directeur de l'audit des services centraux de la Banque de France.
- M. Daniel Besson, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence française de développement.

## LA DIRECTION GÉNÉRALE

- M. Yves Barroux, Directeur général.
- M. Patrick Besse, Directeur.
- M. Francis Roche Toussaint, Directeur-adjoint.

## LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Depuis l'exercice 2000, les comptes de l'Institut d'émission d'outre-mer sont vérifiés et certifiés par le Cabinet Mazars & Guérard.



## CHAPITRE

- 20 Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique
- 21 L'émission de la monnaie fiduciaire
- 24 Les activités grand public
- 28 Les échanges de valeurs
- 30 Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public
- 31 La connaissance des entreprises
- 36 Le coût du crédit
- 39 La médiation du crédit
- 40 Les instruments de politique monétaire
- 47 Le contrôle interne, la maîtrise des risques, la lutte anti-blanchiment et la sécurité
- 50 La communication externe

# L'ACTIVITÉ ET LES MÉTIERS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'Institut d'émission d'outre-mer en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

Par la politique monétaire qu'il met en œuvre, il est un acteur important du développement économique et social de ces collectivités.



# LE RÔLE DE L'IEOM DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE

- L'Institut d'émission assure l'émission monétaire par la mise en circulation et l'optimisation du volume et de la qualité des signes monétaires, billets et pièces, propres à sa zone d'intervention (franc CFP).
- Il participe à la surveillance du système bancaire, en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Secrétariat général de la Commission bancaire, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Autorité des marchés financiers...).
- Il est chargé de l'établissement des statistiques monétaires et du suivi des établissements de crédit propres à sa zone d'intervention.
- Il établit, en collaboration avec la direction de la balance des paiements de la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : collecte des données, élaboration et publication des statistiques sur la balance des paiements sous double timbre IEOM/ Banque de France.
- Il tient dans ses livres les comptes du Trésor Public et des établissements de crédit locaux.
- Il apporte un certain nombre de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers :
  - >> cotation des entreprises,
  - >> gestion de la Centrale des bilans,
  - >> centralisation des risques bancaires et des arriérés sociaux,
  - >> recensement des impayés sur effets de commerce,
  - >> organisation et surveillance des moyens de paiement,
  - >> secrétariat de la commission de traitement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007,
  - >> exercice du droit d'accès aux fichiers des incidents de paiements, pour les comptes d'outre-mer.
- Il conduit une politique monétaire visant notamment à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique :
  - >> refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées,
  - >> modulation du régime des réserves obligatoires.
- Il joue un rôle d'observatoire économique : réalisation et publication périodique d'enquêtes et d'études (rapport annuel, monographies géographiques, bulletins trimestriels de conjoncture, lettres mensuelles, notes de l'Institut d'émission, notes expresses, études sectorielles, rapports annuels de la balance des paiements...) et participation aux travaux CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) en partenariat avec les Instituts statistiques locaux et l'Agence Française de Développement.

L'Institut d'émission d'outre-mer, dont le siège est à Paris, a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966.

Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 03 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n° 2006-1504 du 4 décembre 2006.

La connaissance approfondie des réalités humaines, économiques et financières de sa zone d'intervention, permet à l'Institut d'émission d'outre-mer d'apporter à l'ensemble des décideurs et aux pouvoirs publics, informations, appui et conseil, au service du développement économique et social des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

# L'ÉMISSION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

*L'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en francs CFP, monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.*

Le privilège de l'émission monétaire, exercé depuis 1888 par la Banque de l'Indochine, a été confié à l'Institut d'émission d'outre-mer depuis le 1<sup>er</sup> avril 1967.

Le privilège d'émission fait obligation à l'Institut d'émission de satisfaire les besoins en numéraire des collectivités de son ressort, mais aussi d'assurer la qualité physique de la circulation fiduciaire par le tri des billets et des pièces versés par les banques afin d'éliminer les coupures en mauvais état.

Les billets de l'Institut d'émission sont fabriqués par la Banque de France dans son imprimerie de Chamalières, les pièces étant produites par la Monnaie de Paris dans ses ateliers de Pessac.

La création du franc CFP résulte de circonstances historiques. En raison notamment de l'installation de bases américaines dans les collectivités françaises du Pacifique pendant la deuxième guerre mondiale, le dollar américain a circulé concurremment avec le franc métropolitain, qui servait d'unité monétaire.

Aussi, lors de la dévaluation du franc par rapport au dollar US, intervenue le 25 décembre 1945, la monnaie circulant dans les collectivités du Pacifique, est devenue le franc CFP (Change Franc Pacifique), tout en conservant la parité qu'elle avait

avec le dollar, soit 49,6 F CFP pour 1 \$ US. De ce fait, le franc CFP s'est trouvé avoir une parité de 2,40 anciens francs métropolitains. La parité de 1 dollar US = 49,6 XPF<sup>1</sup> a été maintenue lors des dévaluations ultérieures du franc français. La parité du franc CFP par rapport à ce dernier a évolué ainsi depuis l'origine :

- 26 janvier 1948 100 F CFP = 432 francs
- 18 octobre 1948 100 F CFP = 531 francs
- 27 avril 1949 100 F CFP = 548 francs
- 20 septembre 1949 100 F CFP = 550 francs (5,50 F avec le passage au nouveau franc le 1<sup>er</sup> janvier 1960).

A partir de cette date, la parité du F CFP est restée fixe avec le franc français et a donc suivi très exactement les variations du taux de change du franc français, par rapport aux devises étrangères, à l'occasion de chacune des modifications de celui-ci.

A compter du passage à l'euro, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la parité du F CFP est devenue, par simple conversion, de 8,38 euros pour 1 000 F CFP.

## LES BILLETS

Au 31 décembre 2008, l'encours cumulé des émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone franc CFP (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) s'élevait à 37 681 millions de F CFP (équivalant à 315,8 millions d'euros) contre 36 275 millions de F CFP (303,9 millions d'euros) au 31 décembre 2007, soit une progression de 4 % sur un an.

Les mouvements aux guichets ont porté sur 88 140 milliers de billets versés et prélevés en 2008 contre 82 603 milliers de billets versés et prélevés en 2007, soit une progression globale de 6,7 %. La répartition entre agences des flux de versements et prélèvements enregistrés aux guichets est restée quasiment identique d'une année sur l'autre, à savoir dans l'ordre : Papeete (51 %), Nouméa (48 %) puis Mata'Utu (1 %).

<sup>1</sup> Dénomination internationale du franc CFP (eXchange Pacific Franc).

### PARITÉ F CFP/EUROS

Par un décret du 16 décembre 1998 complété par un arrêté du 31 décembre 1998, le gouvernement français a décidé que la parité du franc CFP serait exprimée en euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 dans un rapport de :

1 000 F CFP = 8,38 euros.

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des billets d'une valeur faciale de :

- 10 000 F CFP,
- 5 000 F CFP,
- 1 000 F CFP,
- 500 F CFP.



En 2008, près de 44,3 millions de billets ont été soumis au tri, en hausse de 9,3 % par rapport à 2007. Parmi ceux-ci, 34,5 millions de billets (+ 5,5 % sur un an), considérés comme "valides", ont été récupérés à l'issue du tri pour être remis en circulation.

Le taux moyen de récupération des billets, toutes coupures confondues, s'est établi en 2008 à 77,8 % contre 80,7 % l'année précédente, soit une diminution de 2,9 points sur un an. Dans le détail, les taux de récupération observés à fin 2008 pour chaque coupure étaient les suivants :

- 10 000 F CFP : 88 %,      • 5 000 F CFP : 87 %,
- 1 000 F CFP : 72 %,      • 500 F CFP : 42 %.

#### FLUX NET DES BILLETS EN MILLIONS DE F CFP

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
2003	529	302	125
2004	499	292	66
2005	108	1 521	112
2006	1 302	2 238	208
2007	1 756	1 078	156
2008	736	607	78

#### VALEUR MOYENNE DES BILLETS EN CIRCULATION EN F CFP

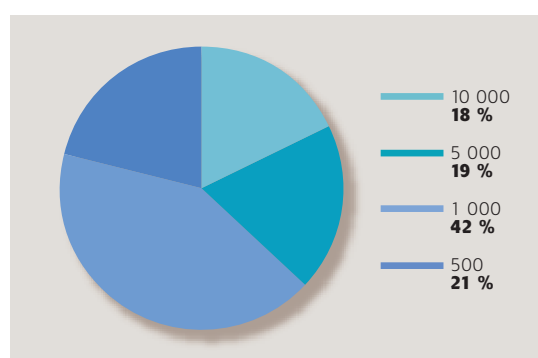
	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
2004	3 520	2 626	5 921
2005	3 565	2 765	6 150
2006	3 653	2 788	6 160
2007	3 807	2 744	5 875
2008	3 931	2 692	6 084

#### TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COUPURES EN POURCENTAGES

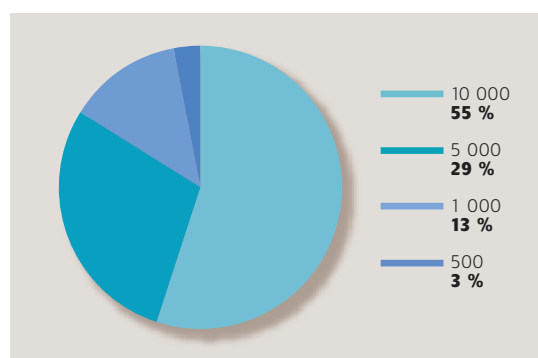
BILLETS DE	2005	2006	2007	2008
10 000	91	91	93	88
5 000	88	87	90	87
1 000	70	67	73	72
500	39	41	46	42

#### PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31 DÉCEMBRE 2008

##### En nombre de coupures



##### En valeur



#### LES MOUVEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS (NOMBRES EN MILLIERS)

BILLETS	VERSEMENTS			PRÉLEVEMENTS		
	2007	2008	VARIATIONS %	2007	2008	VARIATIONS %
10 000	8 011	9 136	14,04	8 166	9 263	13,43
5 000	12 755	13 483	5,71	12 955	13 462	3,92
1 000	17 617	18 530	5,19	18 012	18 739	4,04
500	2 502	2 718	8,63	2 585	2 809	8,66
<b>Total général</b>	<b>40 885</b>	<b>43 867</b>	<b>7,29</b>	<b>41 718</b>	<b>44 273</b>	<b>6,12</b>

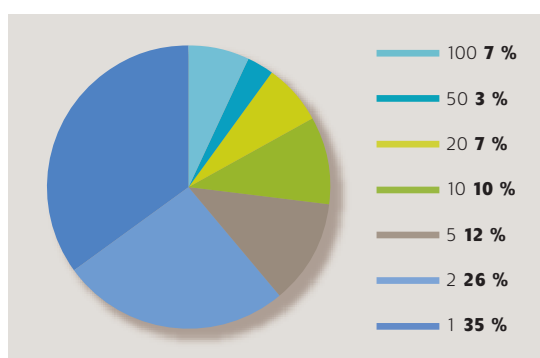
## LES PIÈCES

Au 31 décembre 2008, le montant des pièces en circulation s'élevait à 3 423 millions de F CFP (28,7 millions d'euros) contre 3 282 millions de F CFP (27,5 millions d'euros) au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 4,3 % sur un an.

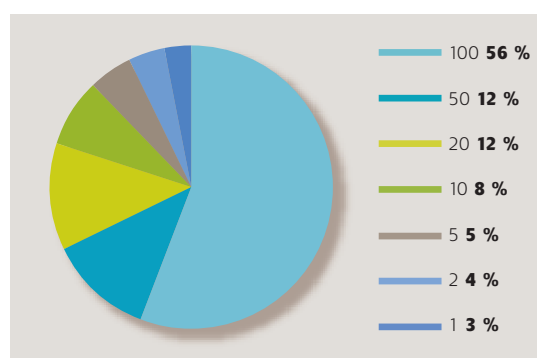
Les mouvements au guichet de l'IEOM ont porté sur un peu plus de 19,6 millions de pièces dont 3,5 millions de pièces versées (équivalant à 27 tonnes) et 16,5 millions pour les pièces prélevées (équivalant à 77 tonnes), pour un montant total de 428 millions de F CFP (soit 3,6 millions d'euros).

### PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31 DÉCEMBRE 2008

En nombre



En valeur



### PIÈCES EN CIRCULATION EN FIN D'ANNÉE

PIÈCES	2007	NOMBRE 2008	VARIATIONS %	2007	VALEUR 2008	VARIATIONS %
100	18 404	19 134	4,0	1 840	1 913	3,99
50	7 689	8 014	4,2	384	401	4,35
20	19 432	20 329	4,6	389	407	4,52
10	27 600	29 056	5,3	276	291	5,27
5	31 956	33 773	5,7	160	169	5,54
2	69 449	72 579	4,5	139	145	4,43
1	93 445	97 726	4,6	93	98	5,08
<b>Total général</b>	<b>269 776*</b>	<b>280 611</b>	<b>4,0</b>	<b>3 282*</b>	<b>3 423</b>	<b>4,30</b>

\* Dont 1,8 million de pièces de 0,50 F CFP démonétisées depuis le 11 décembre 1999 représentant 0,9 million de F CFP.

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des monnaies métalliques d'une valeur faciale de :

- 100 F CFP,
- 50 F CFP,
- 20 F CFP,
- 10 F CFP,
- 5 F CFP,
- 2 F CFP,
- 1 F CFP.

# LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

## LES FICHIERS INTERBANCAIRES

L'IEOM intervient aux côtés de la Banque de France dans le dispositif réglementaire de traitement des incidents de paiement des particuliers, tant sur les volets répressif que préventif de la législation.

### LE VOLET PRÉVENTIF

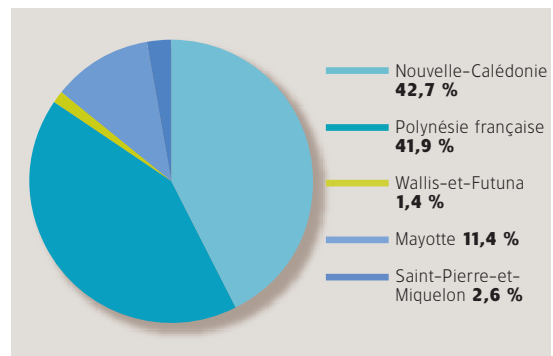
*Recensement des comptes tirés de chèques des collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique et des collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.*

Equivalent du FICOPA (Fichier des comptes bancaires et assimilés) géré en métropole par la Direction générale des impôts, le FICOM (Fichier des comptes d'outre-mer), géré par l'IEOM, centralise les informations permettant d'identifier l'ensemble des comptes sur lesquels peuvent être tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales et ouverts dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) ainsi que dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Obligation est faite à tous les établissements teneurs de tels comptes de déclarer auprès du FICOM l'intégralité de leurs opérations d'ouverture, de modification et de clôtures de comptes.

Au 31 décembre 2008, le FICOM recensait ainsi dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique 409 065 comptes (+ 0,7 % par rapport à fin 2007).

**Le FICOM recense l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.**

## FICOM - RÉPARTITION DU NOMBRE DE COMPTES AU 31/12/2008



### LE VOLET RÉPRESSIF

*Déclaration des incidents de paiement par chèque et des interdictions bancaires ainsi que des décisions de retrait de cartes bancaires.*

L'ensemble des incidents de paiement par chèque et des décisions de retraits de cartes bancaires constatés sur le territoire national, y compris par conséquent dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, sont déclarés directement par les établissements de crédit auprès du Fichier central des chèques (FCC) géré par la Banque de France.



Nouvelle-Calédonie • Falaises côte ouest • © Destination Iles Loyauté

Les données ci-contre, extraites du FCC et portant sur les seules collectivités d'outre-mer du Pacifique, montrent comme en 2007 une dégradation des indicateurs par rapport à l'année précédente, avec :

- une augmentation de 6,6 % du stock total en fin d'année d'incidents de paiement sur chèques non régularisés (75 588 incidents recensés),
- une augmentation de 3,3 % du stock total en fin d'année de retraits de cartes bancaires (3 019 retraits recensés),
- une augmentation de 2,2 % du nombre total en fin d'année de personnes physiques ou morales en interdiction bancaire (10 383 personnes recensées).

Cette détérioration est davantage le fait de la Nouvelle-Calédonie, où le stock d'incidents de paiement sur chèques comme le nombre d'interdits bancaires croissent de 10 %. A contrario, en Polynésie française, le stock de retraits de cartes bancaires diminue d'une année sur l'autre de 18 % et le stock d'interdits bancaires de 4 %.

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret du 30/10/1935.
- Lois n° 91-1382 du 30/12/1991, 2001-420 (NRE) du 15/05/2001 et 2001-1168 (MURCEF) du 11/12/2001.
- Décrets 92-456 du 22/05/1994 et 94-284 du 6 avril 1994.

Le dispositif légal repose sur :

#### Un volet préventif :

- détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou morales faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire,
- possibilité offerte à toute personne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque,
- information préalable par l'établissement de crédit à son client des conséquences du défaut de provision, avant de refuser le paiement d'un chèque pour ce motif.

#### Un volet répressif :

- interdiction d'émettre des chèques pendant 5 ans, qui peut être levée à tout moment par la régularisation de l'ensemble des chèques rejetés et le paiement, le cas échéant, d'une pénalité libératoire,
- obligation de restitution de l'ensemble des formules de chèques au banquier,
- inscription de la personne interdite dans le fichier national FCC,
- pénalités libératoires, payables au moyen de timbres fiscaux en euros.

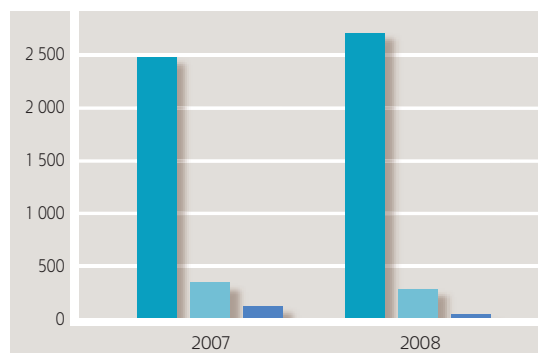
### STOCKS D'INCIDENTS DE PAIEMENT SUR CHÈQUE DANS LES COM

enregistrés au FCC en fin d'année



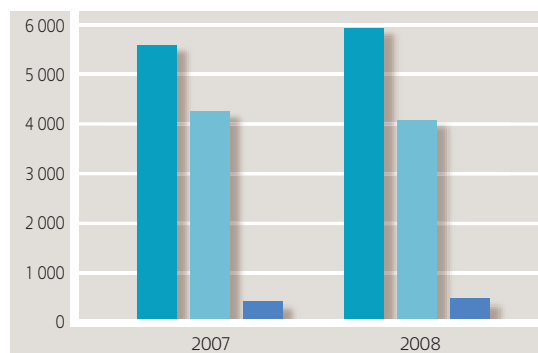
### STOCKS DE DÉCISIONS DE RETRAITS DE CARTES BANCAIRES

enregistrés au FCC en fin d'année



### INTERDITS BANCAIRES

inscrits au FCC en fin d'année



— Nouvelle-Calédonie  
— Polynésie française  
— Wallis-et-Futuna

Depuis 1<sup>er</sup> avril 2007, le FICP (fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) est étendu aux trois collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce fichier interbancaire, tenu par la Banque de France, recense les personnes physiques au nom desquelles des incidents de remboursement de crédits ont été déclarés ainsi que les personnes physiques bénéficiant d'une procédure de traitement d'une situation de surendettement.

Le stock de déclarations au 31 décembre 2008 dans la zone d'intervention de l'IEOM est de 7 945 (3 211 en Nouvelle-Calédonie, 4 529 en Polynésie, 205 à Wallis-et-Futuna), soit pour l'ensemble de la zone une augmentation de 26 % sur un an.

#### L'EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS AUX FICHIERS

#### ET DU DROIT DE COMMUNICATION

L'IEOM permet aux personnes physiques et morales d'exercer leur droit d'accès aux fichiers réglementaires.

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Dans ce cadre, l'IEOM a permis en 2008 l'exercice par des résidents des collectivités d'outre-mer du Pacifique de 665 demandes de droit d'accès au FCC (contre 592 en 2007) et 275 demandes d'accès au FICP (contre 85 pour les neuf premiers mois de 2007).

## LE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

En vertu de la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, dite "loi Borloo", et de l'ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004 citées ci-dessous, le gouvernement français a étendu en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna le traitement du surendettement.

Il faut préciser que :

- seules des mesures de prévention du surendettement (déclarations auprès du FICP) ont été fixées pour la Polynésie française ; l'adoption de procédures de traitement du surendettement relève en effet de la compétence de la collectivité d'outre-mer ;
- l'application éventuelle du dispositif à Wallis-et-Futuna pourra faire l'objet d'un texte ultérieur.

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- **Loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 (article 46).**
- **Ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004.**
- **Décret n° 2007-43 du 10 janvier 2007 relatif au traitement des situations de surendettement des personnes physiques en Nouvelle-Calédonie, prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.**
- **Arrêtés du Haut commissaire de Nouvelle-Calédonie instituant notamment la commission de surendettement et en fixant la composition.**
- **Délibération n° 374 du 23 avril 2008 du gouvernement de Nouvelle-Calédonie portant adaptation de mesures de procédure civile.**



En conséquence, le dispositif de traitement des situations de surendettement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. C'est l'agence de l'IEOM qui est chargée du secrétariat de la commission.

Sur l'année 2008, 72 dossiers ont été déposés au secrétariat de Nouméa, soit une moyenne de 6 dossiers par mois sur un an. Sur ce total, 57 ont fait l'objet d'une procédure d'orientation : 52 vers une procédure classique et 5 vers une procédure de rétablissement personnel.

#### ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

	2007 (9 MOIS)	2008
<b>Moyens</b>		
Nombre de jours agents	168	292
Réunions de la commission	8	11
<b>Réception et orientation des dossiers</b>		
Dossiers déposés	47	72
Décisions d'orientation de la commission	30	57
Procédure classique	23	52
Orientation en PRP	7	5
Décisions d'irrecevabilité	10	7
<b>Phase amiable</b>		
Propositions de plans conventionnels envoyées	23	54
Plans conventionnels conclus	7	21
Dossiers entièrement traités en phase amiable	31	64
<b>Phase de recommandation</b>		
Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	4	19
Recommandations élaborées	3	17
Recommandations homologuées par le juge	0	13
Dossiers entièrement traités en phase de recommandation	3	18
<b>Taux</b>		
Taux de recevabilité	75 %	89 %
Taux de succès	54 %	42 %
Taux d'orientation en PRP	23 %	9 %



# LES ÉCHANGES DE VALEURS

*L'IEOM est investi par le législateur (article L. 712-5 du code monétaire et financier) d'une mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement dans sa zone d'intervention.*

*Chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique dispose d'un système d'échanges de transactions interbancaires qui lui est propre. Ainsi ces échanges sont opérés sous la forme manuelle à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française, au travers de Chambres de compensation.*

*Les échanges interbancaires sont par contre automatisés en Nouvelle-Calédonie au travers du système SIENC (Système Interbancaire d'Echanges de Nouvelle-Calédonie).*

*Dans le cadre de ses prérogatives définies par la Code Monétaire et Financier, l'IEOM :*

- *promeut la modernisation des échanges de valeurs et la mise en place de systèmes automatisés d'échanges interbancaires dans les deux principales collectivités d'outre-mer du Pacifique,*
- *assure sa mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement dans sa zone d'intervention.*



*Nouvelle-Calédonie • Pointe de Nece • © Destination Iles Loyauté*

## LES ÉCHANGES INTERBANCAIRES DE VALEURS

L'Institut d'émission gère les chambres de compensation de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. En Nouvelle-Calédonie, l'IEOM est l'un des 7 membres fondateur du GIE SIENC qui gère le système interbancaire d'échanges.

Les statistiques présentées dans ce paragraphe englobent les valeurs échangées en interbancaire dans l'ensemble des systèmes des collectivités d'outre-mer du Pacifique, qu'ils soient manuels ou automatisés. Ils ne concernent pas les opérations intra-bancaires de clientèles internes aux établissements bancaires.

En 2008, les statistiques montrent une augmentation en volume (32,5 millions d'opérations contre 31,4 millions en 2007, soit + 3,5 %), et plus sensible en valeur (26 373 millions d'euros soit 3 147 135 millions FCFP contre 22 619 millions d'euros soit 2 699 164 millions FCFP en 2007, soit + 16,6 %)<sup>1</sup>.

Ces progressions sont plus importantes que les années précédentes. Les chiffres font aussi ressortir la forte proportion des échanges en volume de chèques qui, bien qu'en diminution en part relative, représentent encore en 2008, 64 % des valeurs traitées par le SIENC (et donc hors opérations cartes) en Nouvelle-Calédonie et plus de 47 % en Polynésie française.

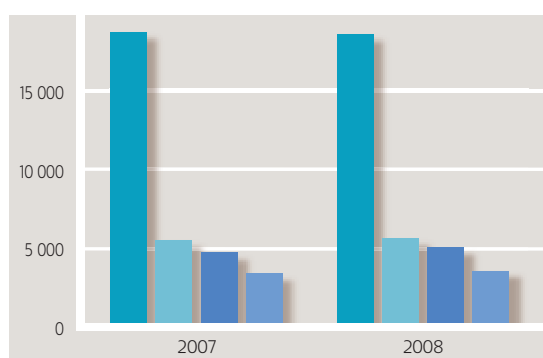
<sup>1</sup> Il est à noter que ces statistiques ne tiennent pas compte des échanges interbancaires des opérations cartes (retraits et paiements) de Nouvelle-Calédonie qui sont traitées en dehors du SIENC et pour partie via la métropole.

En valeur, la part relative des chèques apparaît moins élevée (respectivement 49,3 % et 45,9 % dans les deux collectivités).

En nombre de valeurs échangées en 2008, le taux d'utilisation des chèques dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (56 %), bien qu'en baisse relative, reste très nettement supérieur à celui observé en métropole (24 %).

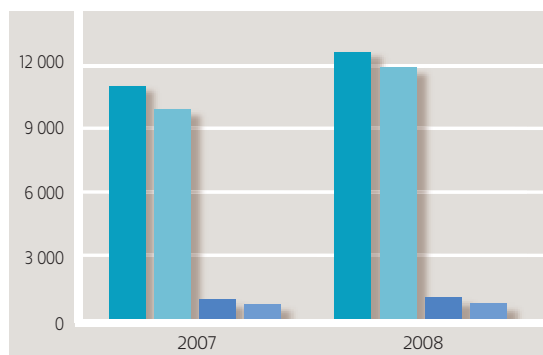
#### EVOLUTION DES ÉCHANGES INTERBANCAIRES

en milliers d'opérations



#### EVOLUTION DES ÉCHANGES INTERBANCAIRES

en millions d'euros



■ Chèques  
■ Virements  
■ Prélèvements  
■ Autres dont cartes PF

## LA MODERNISATION ET LA SÉCURISATION DES SYSTÈMES D'ÉCHANGES INTERBANCAIRES

*La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont engagées dans un processus de modernisation et de sécurisation de leur système d'échanges interbancaires.*

À la fois garant du bon fonctionnement des systèmes interbancaires et participant aux échanges, l'IEOM a initié dès 2001 une démarche de modernisation et de sécurisation des systèmes d'échanges dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Le Système Interbancaire d'Echanges de Nouvelle-Calédonie (le SIENC), qui a débuté en 2005, s'inspire largement des normes nationales d'échanges du système métropolitain (CORE) tout en préservant certaines spécificités.

Les travaux de mise en œuvre du système Interbancaire d'Echanges de Polynésie Française (le SIEPF), qui avaient peu avancé ces dernières années, devraient entrer dans une phase active au cours de l'année 2009.



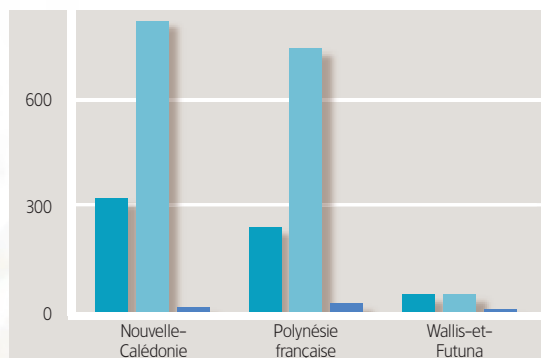
Wallis-et-Futuna • Nuku Loa • Photo Aurélie Adoff

# LE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC

En 2008, l'IEOM a traité pour compte du Trésor 2,2 millions d'opérations (principalement des virements et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de 1 229 milliards de francs pacifique, ou 10,3 milliards d'euros, soit une progression par rapport à 2007 de près de 5 % en volume et de plus de 30 % en valeur.

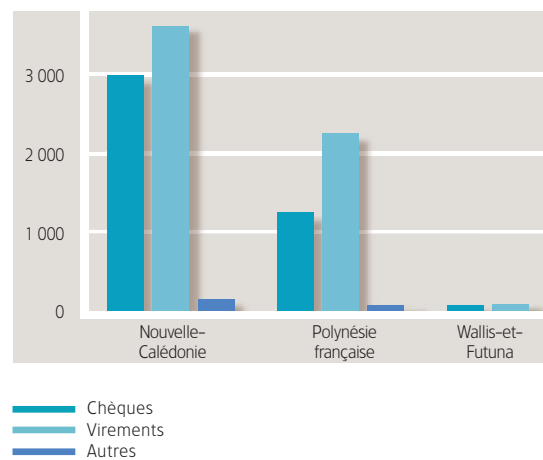
## VOLUMES D'OPÉRATIONS TRAITÉES POUR LE TRÉSOR PUBLIC EN 2008

en milliers d'opérations



## MONTANTS DES OPÉRATIONS TRAITÉES POUR LE TRÉSOR PUBLIC EN 2008

en millions d'euros



Le tableau ci-dessous présente les statistiques relatives au montant des transferts publics ayant transité par l'IEOM en 2007 et 2008.

## TRANSFERTS PUBLICS AYANT TRANSITÉ PAR L'IEOM EN MILLIONS D'EUROS

	NOUVELLE-CALÉDONIE			POLYNÉSIE FRANÇAISE			WALLIS-ET-FUTUNA			TOUTES COM		
	2007	2008	VAR. %	2007	2008	VAR. %	2007	2008	VAR. %	2007	2008	VAR. %
Reçus de métropole	935	1 004	7,38	610	549	-10	16	9	-43,70	1 561	1 562	0,06
Émis vers métropole	326	388	19	238	334	40,30	3	7	133	567	729	28,60
Transferts nets	608	616	1,30	372	215	-42,20	13	2	-84,60	994	833	-16,20

La convention signée avec le Trésor public confère notamment à l'IEOM :

- un rôle de banquier chargé du traitement de l'ensemble des valeurs remises par les comptables publics,
- une mission de mise à disposition localement des montants des transferts publics en provenance de la métropole.



# LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES

L'IEOM, dans le cadre de son rôle d'observatoire des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, recueille, analyse et diffuse tout un ensemble d'informations relatives aux entreprises situées dans sa zone d'intervention.

A ce titre, l'IEOM procède notamment :

- à la collecte et au retraitement des documentations comptables et annonces légales,
- à la centralisation des crédits bancaires,
- au recensement des incidents de paiement sur effets, des crédits douteux et des arriérés de cotisations sociales.

Ces données, une fois retraitées et analysées, sont destinées à éclairer les différents acteurs économiques et sociaux (établissements bancaires, pouvoirs publics, instituts de statistiques, organisations professionnelles, entreprises, etc.) sur la situation économique et financière des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Certaines de ces données ne sont toutefois accessibles qu'aux établissements de crédit, sur la partie sécurisée du site internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)).



Nouvelle-Calédonie • Baie de Saint Maurice • © Tourisme Point Sud

## LES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

A partir des éléments communiqués par les établissements de crédit et les entreprises ainsi que des informations de nature juridique soumises à publication légale, l'IEOM établit pour les entreprises de sa zone d'intervention une cotation traduisant son appréciation de la situation comptable et financière de l'entreprise.

### LE DISPOSITIF DE COTATION DES ENTREPRISES

La cotation permet :

- à l'entreprise, de connaître l'appréciation de sa santé financière par la banque centrale ;
- aux établissements de crédit, de disposer d'une information utile à l'analyse de leurs risques ;
- à l'IEOM, de sélectionner les créances admissibles aux dispositifs d'intervention qu'il met à la disposition des établissements de crédit.

La cotation bénéficie d'une validité de 21 mois à compter de la date d'arrêt de la documentation comptable remise à l'Institut, mais elle peut être révisée à tout moment sur la base d'éléments nouveaux portés à la connaissance de l'IEOM.

Elle se présente sous la forme de 3 caractères alphanumériques (voir page suivante).

La cotation est par ailleurs assortie d'un énoncé succinct des motifs qui en justifient l'attribution : le code BRIDJES.

Pour de plus amples informations concernant le dispositif de cotation de l'IEOM, une plaquette récapitulative est proposée en téléchargement sur le site internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)), rubrique "**Entreprises**".

La cotation est une appréciation synthétique de la situation financière d'une entreprise quelle que soit sa nature juridique (SA, SARL, SNC, SAS, GIE, SCI...), en particulier de sa solvabilité à court terme.

Elle est communiquée à la fois à l'entreprise cotée et aux établissements de crédit adhérents et ayant souscrit un abonnement leur donnant accès à cette information.

## 1. UNE COTE D'ACTIVITÉ

(INDIQUE LE NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES - CA)

- A** CA  $\geq$  120 milliards F CFP
- B** 24 milliards  $\leq$  CA < 120 milliards F CFP
- C** 12 milliards  $\leq$  CA < 24 milliards F CFP
- D** 6 milliards  $\leq$  CA < 12 milliards F CFP
- E** 3,6 milliards  $\leq$  CA < 6 milliards F CFP
- F** 1,2 milliard  $\leq$  CA < 3,6 milliards F CFP
- G** 240 millions  $\leq$  CA < 1,2 milliard F CFP
- H** 120 millions  $\leq$  CA < 240 millions F CFP
- J** CA < 120 millions F CFP
- X** CA inconnu ou se rapportant à un exercice clôturé depuis plus de 21 mois
- N** Niveau d'activité non significatif

## 2. UNE COTE DE CRÉDIT

(TRADUIT L'APPRÉCIATION PORTÉE PAR L'IEOM SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE)

- 3** Cote d'excellence, il s'agit de la meilleure appréciation de l'IEOM sur la qualité du crédit de l'entreprise.
- 4** Appréciation globalement favorable sur l'entreprise, dont la capacité à honorer ses engagements financiers apparaît satisfaisante en dépit de quelques éléments de fragilité ou d'incertitude.
- 5** Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves.
- 6** Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves.
- 0** Absence de documentation comptable récente.

## 3. UNE COTE DE PAIEMENT

(INDIQUE LA RÉGULARITÉ DES PAIEMENTS)

- 7** Paiements réguliers au cours des six derniers mois ou incidents déclarés de faible importance.
- 8** Difficultés de trésorerie non susceptibles de mettre en péril l'entreprise.
- 9** Graves difficultés de trésorerie compromettant la solvabilité de l'entreprise.

### EXEMPLE

L'attribution d'une cotation H47 accompagnée d'un code BRIDJES 1100000 signifie que le chiffre d'affaires de l'entreprise est compris entre 120 et 240 millions de F CFP (H).

Au vu de sa dernière documentation comptable, l'IEOM porte une appréciation globalement favorable sur cette entreprise en dépit de quelques signes de fragilité (4), notamment au niveau de sa structure bilantielle et de son compte de résultat (les lettres B et R du code BRIDJES sont renseignées à 1).

Enfin, elle ne présente pas de difficultés de trésorerie ou de paiement (7).



Polynésie française • Iles Marquises • Photo Eddy Line



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon

## STATISTIQUES DE RÉPARTITION

### DES COTATIONS ATTRIBUÉES

Au 31 décembre 2008, 11 419 entreprises étaient recensées dans la base cotation de Nouvelle-Calédonie, 4 484 dans la base de Polynésie française et 51 dans celle de Wallis-et-Futuna. Ainsi, au total, 16 000 entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique étaient analysées par les agences de l'IEOM fin 2008, contre près de 15 800 entreprises à fin décembre 2007, soit une progression de 1 % sur un an.

Un quart de cette base était coté significativement (cote de crédit différente de 0) sur la base d'une documentation comptable valide, soit 3 731 entreprises.

Plus de deux tiers des entreprises cotées significativement bénéficient d'une cotation favorable (cotes de crédit 3 ou 4 ainsi que les cotes de crédit 0 assorties d'une cote de paiement 7). Par ailleurs, les entreprises ayant une cote péjorative (cotes de crédit 5 ou 6 ou 0 et/ou cotes de paiement 8 ou 9) représentent 32 % de la base des cotations valides de l'IEOM.

## COTATIONS

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL COM DU PACIFIQUE
Nombre d'entreprises recensés par les instituts statistiques	46 667	54 836	ND	101 503 *
Nombre de clients recensés	11 419	4 484	51	15 954
Nombre de cotations sur la base d'un bilan valide	2 276	1 439	16	3 731
Nombre d'entreprises ayant des encours bancaires recensés	9 565	5 463	55	15 083
Nombre d'entreprises cotés sur la base d'un bilan ayant des encours bancaires recensés	1 818	1 124	10	2 952
Part des cotes favorables par rapport aux cotations valides	66 %	71 %	62 %	62 %
Part des cotes défavorables par rapport aux cotations valides	34 %	29 %	38 %	32 %

Sources : ISPF, ISEE, IEOM.

\* Hors Wallis-et-Futuna.

## LES RISQUES BANCAIRES

### “ENTREPRISES”

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF<sup>1</sup>, l'IEOM procède, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, à la centralisation des risques bancaires, des créances douteuses, des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat ainsi que des arriérés de cotisations sociales. Il s'agit d'un dispositif de prévention

géré par l'IEOM avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

La centralisation des risques a pour finalité de permettre :

- aux établissements de crédit, d'évaluer l'endettement global des clients pour lesquels ils déclarent des encours ;
- à l'IEOM, de compléter son appréciation en vue de la cotation des entreprises, mais aussi, à un niveau macro-économique, de suivre l'évolution des risques afférents aux différents secteurs d'activité.

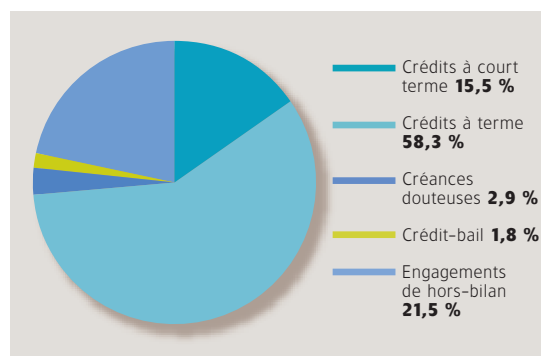
<sup>1</sup> Comité de la Réglementation bancaire et financière.

## ÉVOLUTION DES RISQUES BANCAIRES DES ENTREPRISES

Sur un an, l'encours global des risques sur les entreprises, hors engagements de hors-bilan et toutes collectivités confondues, a progressé de 17 %, pour s'établir à plus de 521 milliards de F CFP à fin 2008. Plus de la moitié de ces encours (58 %) sont constitués de crédits à moyen et long termes. Les engagements de hors-bilan enregistrent pour leur part une progression de 12 % avec 143 milliards de F CFP et représentent 21,5% du total des risques recensés dans les COM du Pacifique à fin 2008.

### CRÉDITS BANCAIRES

Répartition par catégorie au 31/12/2008  
toutes COM confondues



### RISQUES BANCAIRES SUR LES ENTREPRISES À FIN DÉCEMBRE (EN MILLIARDS DE F CFP)

	WALLIS- ET-FUTUNA				NOUVELLE- CALÉDONIE			
	2005*	2006*	2007*	2008	2005*	2006*	2007*	2008
Crédits à court terme	0,49	0,47	0,41	0,40	38,88	41,10	43,16	49,01
Crédits à terme	0,77	0,82	0,73	0,70	148,90	173,10	203,72	239,10
Créances douteuses	0,38	0,37	0,35	0,32	11,70	10,83	9,66	8,84
Crédit-bail	-	-	-	-	8,94	9,95	11,12	10,18
<b>Total</b>	<b>1,64</b>	<b>1,66</b>	<b>1,49</b>	<b>1,42</b>	<b>208,40</b>	<b>234,96</b>	<b>267,66</b>	<b>307,13</b>
Engagements de hors-bilan	0,26	0,20	0,18	0,18	72,26	73,9	80,44	83,42

\* Chiffres rectifiés.  
Source : IEOM - Service central des risques.

	POLYNÉSIE FRANÇAISE				TOUTES COM DU PACIFIQUE			
	2005	2006	2007	2008	2005*	2006*	2007*	2008
Crédits à court terme	54,68	53,31	49,19	53,71	94,05	94,89	91,90	103,12
Crédits à terme	114,05	124,85	137,48	147,65	263,72	298,74	325,70	387,45
Créances douteuses	10,37	7,95	7,87	9,80	22,43	19,15	17,02	18,96
Crédit-bail	1,92	3,23	2,59	1,60	10,86	13,18	11,09	11,78
<b>Total</b>	<b>181,02</b>	<b>189,33</b>	<b>197,13</b>	<b>212,76</b>	<b>391,06</b>	<b>425,95</b>	<b>445,71</b>	<b>521,31</b>
Engagements de hors-bilan	63,10	54,02	48,22	59,14	135,62	128,14	127,10	142,74

\* Chiffres rectifiés.  
Source : IEOM - Service central des risques.



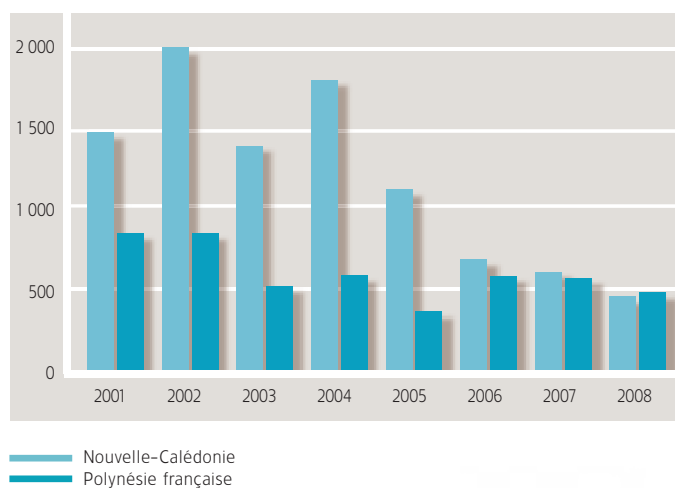
## LES INCIDENTS DE PAIEMENT SUR EFFETS DE COMMERCE

En application du règlement n° 95-03 du CRBF, l'IEOM centralise les incidents de paiement sur effets déclarés sur les entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La centralisation des incidents de paiement sur effets représente un outil supplémentaire d'appréciation de la vulnérabilité d'une entreprise, au service des établissements de crédit et de l'IEOM (il s'agit en effet d'un élément déterminant pour l'attribution d'une cotation).

Sur un an, le stock total d'incidents de paiement – dont l'évolution est retracée dans le graphique ci-contre – s'est replié de 20 % à fin décembre 2008, passant ainsi de près de 1 200 à moins de 1 000 incidents valides. Cette tendance baissière du stock d'incidents déclarés est plus marquée en Nouvelle-Calédonie (- 25 %) qu'en Polynésie française (- 15 %).

## EVOLUTION DU STOCK<sup>1</sup> D'INCIDENTS DE PAIEMENTS SUR EFFETS DE COMMERCE EN NOMBRE



<sup>1</sup> Stock sur 60 semaines.

### LE SERVICE CENTRAL DES RISQUES (SCR)

Selon la note d'instruction aux établissements de crédit n°02/2003, doivent être déclarés au SCR :

- tous les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) contractés auprès d'un établissement de crédit situé dans la zone d'émission ;
- les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) octroyés par des établissements de crédit hors zone d'émission dès lors que ces crédits se rapportent à des entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ;
- les arriérés de cotisations sociales détenus auprès des caisses locales de sécurité sociale.

Seuils de déclaration (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004) :

- les crédits bancaires d'un montant supérieur à 2,5 millions de F CFP sont déclarés individuellement, par exception, les créances douteuses sont déclarées au premier millier de F CFP ;
- les crédits bancaires inférieurs à ce seuil sont déclarés collectivement, regroupés par secteur d'activité ;
- les arriérés de cotisations sociales d'un montant cumulé supérieur à un million de F CFP.



# LE COÛT DU CRÉDIT

## L'ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

### TAUX DE BASE BANCAIRE

Le taux de base bancaire sert de référence à la tarification de certains crédits à court et moyen termes consentis aux entreprises. Il reste une référence dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique pour la fixation des conditions de sortie des concours à taux variable, mais il est progressivement remplacé par des taux de marché comme l'EONIA ou l'Euribor à 1 ou 3 mois.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les évolutions du taux de base bancaire sont marginales et liées aux pondérations utilisées. En Polynésie française, il se maintient à un niveau de 7,60 % depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2006. En Nouvelle-Calédonie, le taux de base bancaire a été porté de 8,19 % à 8,22 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### TAUX MOYENS

Le mouvement de hausse des taux de marché s'est poursuivi au cours de l'année 2008 en dépit d'une accalmie observée en fin d'année. L'euribor 3 mois, indicateur fréquemment utilisé sur le marché interbancaire, a ainsi atteint son plus haut niveau depuis 5 ans avec un taux supérieur à 5 % en moyenne sur le mois de septembre 2008. Depuis le mois de novembre 2008, les taux de marché sont progressivement repartis à la baisse à la suite des décisions successives de diminution des taux directeurs de la BCE. Ces évolutions illustrent la situation particulièrement tendue sur les marchés interbancaires qui, depuis la fin de l'été 2008, subissent les effets de la crise de liquidité et les incertitudes pesant sur l'issue de la crise financière.

Dans ce contexte, les banques ont répercuté la hausse de leurs conditions de refinancement sur le taux des crédits accordés, en particulier sur les opérations d'escompte et les crédits à moyen et long termes.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les principales évolutions sont les suivantes :

- les taux observés en Nouvelle-Calédonie suivent très sensiblement les tendances de la métropole pour l'ensemble des crédits ;
- la Polynésie française affiche des conditions de crédit plus élevées au vu des résultats de l'enquête du second semestre 2008. La progression des taux moyens y est plus significative qu'en Nouvelle-Calédonie.



L'Institut d'émission procède à des enquêtes périodiques destinées à apprécier le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers.

Réalisées chaque semestre sur une période de deux mois, ces enquêtes recensent l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédit, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées et du crédit-bail.

Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés, les résultats de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

En termes d'écart de taux entre la métropole et les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les évolutions de taux en 2008 ont conduit à :

- un resserrement du différentiel de taux moyen entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole sur les opérations d'escompte et les autres crédits à court terme ; sur les découverts, les taux relevés en Nouvelle-Calédonie sont situés à un niveau inférieur à ceux de la métropole ;

- sur les crédits à moyen et long termes, les conditions de taux dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique demeurent sensiblement supérieures à celles de la métropole (écart situé entre 76 et 114 points de base) ; cependant, l'écart de taux entre la métropole et la Nouvelle-Calédonie s'est resserré, selon les deux enquêtes de l'année 2008.

### EVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT (EN POURCENTAGES)

	JANV. 04	JUIL. 04	JANV. 05	JUIL. 05	JANV. 06	JUIL. 06	JANV. 07	JUIL. 07	JANV. 08	JUIL. 08
<b>Escompte</b>										
Polynésie française	7,52	7,70	7,23	5,93	5,31	6,31	6,90	6,37	7,28	7,78
Nouvelle Calédonie	6,33	5,95	6,22	5,89	6,28	6,51	6,73	7,10	6,84	7,33
Métropole <sup>1</sup>	5,98	5,41	5,31	5,44	5,47	5,52	5,93	6,57	6,22	7,21
<b>Découvert</b>										
Polynésie française	5,15	5,79	5,01	5,01	6,01	5,34	7,55	6,39	6,58	7,30
Nouvelle Calédonie	5,73	6,03	5,70	5,51	4,86	6,48	6,02	6,49	7,20	6,68
Métropole <sup>2</sup>	5,96	5,83	6,23	5,47	7,03	6,69	6,58	7,04	7,12	7,26
<b>Autres crédits court terme</b>										
Polynésie française	4,40	3,59	4,39	5,09	4,37	5,19	5,55	6,94	6,94	6,85
Nouvelle Calédonie	5,40	5,83	5,73	4,89	5,73	5,75	6,31	6,95	6,06	6,29
Métropole <sup>3</sup>	3,96	3,97	3,79	4,05	4,10	4,42	5,07	5,58	5,53	6,11
<b>Crédits à moyen et long termes</b>										
Polynésie française	4,89	5,01	4,60	4,21	4,78	4,94	5,22	5,53	5,78	6,24
Nouvelle Calédonie	5,11	4,93	4,78	4,80	4,79	5,24	5,35	5,52	5,83	5,86
Métropole <sup>4</sup>	4,24	4,05	3,92	3,61	3,58	3,95	4,23	4,55	4,91	5,10

Les taux de la Métropole sont issus de l'enquête de la Banque de France selon les tranches suivantes :

- 1 Taux de la 2<sup>ème</sup> tranche,
- 2 Taux de la 3<sup>ème</sup> tranche,
- 3 et 4 Taux de la 4<sup>ème</sup> tranche.



Nouvelle-Calédonie • © Destination Iles Loyauté



Nouvelle-Calédonie • © Tourisme Point Sud

## L'ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Le taux moyen des crédits aux particuliers est globalement en hausse depuis 2006, aussi bien en métropole que dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Cette évolution s'est traduite par une convergence des taux observés en Nouvelle-Calédonie vers ceux de la métropole, le différentiel s'établissant à 50 points de base sur la dernière enquête.

Depuis 2004, le taux moyen pondéré global (TMPG) des crédits accordés en Nouvelle-Calédonie est demeuré relativement stable, dans une fourchette variant de 5,97 % et 6,94 %.

En Polynésie française, la hausse du taux moyen global s'est accélérée sur l'année 2008 (+ 81 points de base), conduisant à accroître l'écart de taux avec la Nouvelle-Calédonie (147 points de base) et la métropole (200 points de base).

### ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT (EN POURCENTAGES)

	JANV. 04	JUIL. 04	JANV. 05	JUIL. 05	JANV. 06	JUIL. 06	JANV. 07	JUIL. 07	JANV. 08	JUIL. 08
<b>Polynésie française</b>										
Prêts immobiliers	6,36	6,18	5,73	5,49	5,29	5,31	5,34	5,52	5,98	6,20
Prêts immobiliers relais	6,69	6,29	6,56	5,92	5,33	5,33	- <sup>1</sup>	5,23	5,99	6,41
Prêts personnels < 181 920 F CFP	13,26	11,73	14,12	13,40	13,78	14,18	14,58	14,48	11,80	13,50
Découverts et achats / ventes à tempérament	10,60	10,65	10,56	9,68	9,02	9,16	9,30	9,00	9,34	9,99
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,94	8,56	7,96	7,92	7,24	7,35	7,46	7,74	8,45	8,43
<b>TMPG</b>	<b>8,06</b>	<b>8,41</b>	<b>7,96</b>	<b>7,35</b>	<b>6,84</b>	<b>6,94</b>	<b>7,04</b>	<b>7,24</b>	<b>7,78</b>	<b>8,05</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>										
Prêts immobiliers	5,33	5,04	5,06	4,90	4,83	4,80	4,86	5,04	5,11	5,44
Prêts immobiliers relais	- <sup>1</sup>	- <sup>1</sup>	5,74	5,68	4,51	4,60	5,41	5,32	5,40	5,29
Prêts personnels < 181 920 F CFP	12,37	11,90	10,82	9,54	10,42	10,15	11,65	11,86	10,51	14,83
Découverts et achats / ventes à tempérament	10,81	9,78	9,90	9,89	9,98	10,05	10,33	9,49	10,60	9,69
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,36	6,62	6,92	6,28	6,16	6,37	6,55	6,81	7,09	7,51
<b>TMPG</b>	<b>6,94</b>	<b>6,29</b>	<b>6,23</b>	<b>6,02</b>	<b>5,97</b>	<b>5,98</b>	<b>6,23</b>	<b>6,27</b>	<b>6,36</b>	<b>6,58</b>
<b>Métropole</b>										
Prêts immobiliers	4,35	4,13	4,00	3,69	3,52	3,80	3,98	4,21	4,70	4,84
Découverts	10,69	10,29	9,92	9,88	10,83	10,19	10,26	10,71	10,81	11,01
Prêts consommation	6,75	6,51	6,35	6,17	6,21	6,07	6,46	6,62	7,15	7,30
<b>TMPG</b>	<b>5,47</b>	<b>5,26</b>	<b>5,10</b>	<b>4,70</b>	<b>4,81</b>	<b>4,90</b>	<b>5,15</b>	<b>5,42</b>	<b>5,85</b>	<b>6,06</b>

<sup>1</sup> Aucun prêt immobilier relais octroyé au cours de la période de l'enquête.



# LA MÉDIATION DU CRÉDIT

Une nouvelle activité a vu le jour en octobre 2008. En effet, dans le but de rétablir les conditions de refinancement des banques en pleine crise financière, l'État a mis en œuvre un plan de financement de l'économie décliné en deux composantes pour le secteur bancaire :

- un apport de liquidités à moyen terme via la Société de Financement de l'Economie Française dont l'enveloppe maximum de prêts est fixée à 320 milliards d'euros ;
- un renforcement des fonds propres des banques afin d'accroître leur capacité de distribution des crédits à hauteur de 40 milliards d'euros.

En contrepartie, les banques sollicitant les facilités de ce plan ont signé des conventions avec l'État dans lesquelles elles prennent l'engagement ferme d'augmenter de 3 à 4 % en rythme annuel leurs encours de prêts aux entreprises,



Polynésie française • Futur hôpital de Taaoone à Tahiti  
Photo Ch. Durocher - Tahitipresse



Nouvelle-Calédonie • Baie d'Écoe • © Destination Iles Loyauté

notamment en faveur des PME et TPE, et aux particuliers. L'État a mis en place un dispositif visant à faciliter l'accès des entreprises au financement, s'articulant notamment autour de la médiation du crédit, auquel participe activement l'IEOM.

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Ce mécanisme s'adresse plus précisément à celles qui se sont vues opposer un refus récent de financement ou une réduction de lignes de crédits accordées. Le médiateur national du crédit s'appuie sur des médiateurs territoriaux, fonction attribuée aux directeurs de l'IEOM pour les trois collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique.

Déployé début novembre 2008, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans toutes les géographies couvertes par l'IEOM. Son fonctionnement et son organisation ne présentent pas de spécificités ou particularités par rapport à la métropole :

- la totalité des établissements bancaires et financiers installés dans les COM du Pacifique appartiennent aux grands réseaux bancaires nationaux, signataires de conventions avec l'État ;
- le dépôt du dossier par l'entreprise est effectué sur une plateforme informatique accessible par internet, qui est le point d'entrée unique des dossiers déposés en médiation du crédit ;
- la gamme de garanties et produits de financement de l'Agence française de développement (Afd) est destinée à renforcer les montages financiers ;
- le dispositif des Tiers de confiance (TDC) place les organisations professionnelles et les réseaux consulaires comme accompagnateur individuel des entreprises dans la démarche de médiation (appui à la constitution des dossiers, expertise sur les dossiers de création d'entreprises, etc...).



# LES INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

L'Institut d'émission contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires. En outre, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

## LA COTE DE REFINANCEMENT

Elle permet de déterminer si tout ou partie des crédits octroyés à une entreprise sont admissibles aux différents modes d'intervention de l'IEOM.

Cette cote est fonction du secteur économique et de la localisation de l'entreprise, de ses cotes d'activité, de crédit et de paiement.

**R :** entreprise appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une zone économiquement défavorisée (ZED), dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**P :** entreprise de petite taille appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte (dans la limite de 6 millions de F CFP) et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**T :** entreprise de création récente appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**G :** entreprise de grande taille n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de garantie de l'IEOM et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**H :** entreprise n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

**N :** entreprise dont les créances sont exclues de tous les modes d'intervention de l'IEOM.



## ZONE ÉCONOMIQUEMENT DÉFAVORISÉE (ZED)

Au sens de l'IEOM : il s'agit de la Collectivité de Wallis-et-Futuna dans son ensemble ainsi que de toute zone située en dehors du "Grand Nouméa" (qui comprend les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa) pour la Nouvelle-Calédonie et du "Grand Papeete" (qui comprend, les communes de Papeete, Paea, Arue, Faa'a, Punaauia, Mahina et Pirae) pour la Polynésie française.

## LE RÉESCOMPTE

*Le réescompte est un dispositif permettant à un établissement de crédit de la zone d'émission d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée, en contrepartie d'une cession temporaire de créances admissibles au réescompte. Sont éligibles, sous conditions, les crédits consentis aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.*

### LES PRINCIPES DU RÉESCOMPTE AUX ENTREPRISES

*Trois modes de sécurisation au choix de l'établissement de crédit :*

- *Cession de créances admissibles aux dispositifs de garantie (cotes G3\*),*
- *Contre-garantie par un établissement de crédit de premier rang,*
- *Blocage d'une partie du compte courant soumis à réserves obligatoires (mode par défaut).*

Le mécanisme du réescompte aux entreprises, dit à taux privilégié, a pour finalité principale d'orienter la distribution du crédit vers des entreprises appartenant à des secteurs d'activité jugés prioritaires ou situées dans des Zones éco-

nomiquement défavorisées (ZED). En outre, il contribue à modérer le coût des crédits aux entreprises en plafonnant le taux de sortie maximal pour les crédits réescomptés.

Fixé en cohérence avec le taux appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème et arrêté sur décision du Conseil de surveillance de l'IEOM, le taux de réescompte de l'IEOM a enregistré au cours de l'exercice 2008 deux baisses. En effet, ce taux, fixé à 3 % depuis le 20 novembre 2007, a été révisé à 2,75 % le 14 octobre 2008, puis à 2 % le 16 décembre 2008. En conséquence, pour les entreprises, le taux de sortie des crédits réescomptables est passé à 5,50 %, puis à 4,75 %, une fois intégrée la marge d'intermédiation maximale des banques (fixée à 2,75 % depuis le 12 décembre 2006).

Enfin, l'IEOM a été amené à concevoir un système de sécurisation du dispositif du réescompte des crédits aux entreprises, notamment en faveur d'entreprises petites et/ou fragiles. Ce système repose sur la couverture, par les établissements de crédit cédants, du risque associé aux créances effectivement réescomptées, le degré de risque étant fonction des cotes de refinancement et/ou de crédit des entreprises auxquelles les concours ont été consentis.

### ÉVOLUTION DU TAUX DE REFINANCEMENT DE L'IEOM (EN POURCENTAGES)

	1/01/04	6/06/06	12/12/06	5/06/07	20/11/07	14/10/08	16/12/08
Taux de réescompte (créances privées)	1,50	2,00	2,50	2,75	3,00	2,75	2,00
Taux de sortie maximal pour l'emprunteur	4,50	5,00	5,25	5,50	5,75	5,50	4,75

Source IEOM.

### LES PRINCIPES DU RÉESCOMPTE AUX PARTICULIERS

L'IEOM contribue également à favoriser l'octroi de certaines catégories de crédits aux particuliers, en refinancant, sous certaines conditions, les prêts bancaires au logement (PBL) et les crédits à l'équipement solaire (CES).

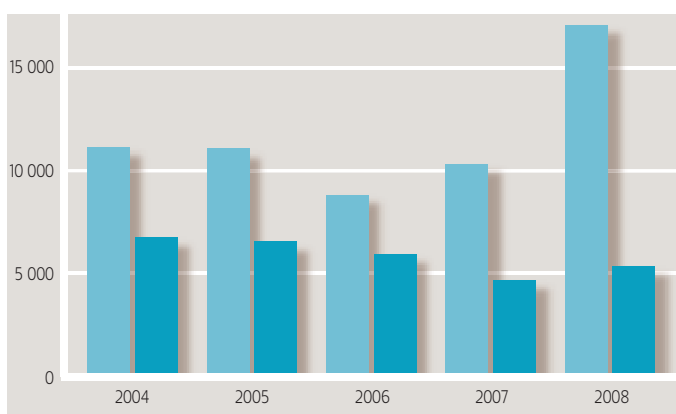
Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> août 1996, les cinq (prêts d'une durée inférieure à 13 ans) ou sept (prêts d'une durée supérieure ou égale à 13 ans) premières annuités des PBL sont mobilisables par les établissements de crédit au taux de 3 %.

\*Certaines cotations 4 sont éligibles aux dispositifs de garantie jusqu'au 31 décembre 2009 par décision du Conseil de Surveillance de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer du 9 décembre 2008.

Le taux de sortie maximal pour l'emprunteur correspond au taux de référence des prêts conventionnés ordinaires publié par la SGFGAS<sup>1</sup>, augmenté d'une marge en fonction de leur durée.

### ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE À FIN DÉCEMBRE

(en millions de F CFP)



— Nouvelle-Calédonie  
— Polynésie française

### LE PORTEFEUILLE GLOBAL DES MOBILISATIONS

#### STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille de mobilisations présente une structure sensiblement identique d'une collectivité à l'autre. Globalement, l'essentiel du portefeuille total est constitué de créances sur les entreprises (à plus de 90 %), le solde étant composé de l'encours de prêts bancaires au logement (PBL) octroyés aux particuliers. L'encours des mobilisations de crédits à l'équipement solaire est resté marginal en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française.

#### ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE MOBILISÉ

Le portefeuille mobilisé auprès de l'IEOM s'est établi à près de 22,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2008 contre 15 milliards de F CFP un an plus tôt, soit une progression de 51 % en glissement annuel. Cette hausse des encours mobilisés intervient après un recul significatif de 17 % en 2006, légèrement corrigé par une reprise de 2 % en 2007. Toutefois, les évolutions sont hétérogènes entre les deux géographies. La progression des encours est ainsi très largement imputable à la Nouvelle-Calédonie qui enregistre une hausse de son portefeuille mobilisé de 67 %<sup>2</sup> alors que la croissance observée en Polynésie française s'affiche à 15 %.

### MONTANT DES CRÉDITS MOBILISÉS EN FIN D'ANNÉE (EN MILLIONS DE F CFP)

	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 EN %
<b>Nouvelle-Calédonie</b>						
Crédits aux entreprises	10 330	10 663	8 582	10 262	17 274	68
Prêts Bancaires au Logement	869	511	271	118	36	- 70
Crédits à l'Équipement Solaire	13	13	11	8	7	- 8
<b>Total</b>	<b>11 212</b>	<b>11 187</b>	<b>8 864</b>	<b>10 388</b>	<b>17 317</b>	<b>67</b>
<b>Polynésie française</b>						
Crédits aux entreprises	6 051	5 941	5 367	4 264	5 144	21
Prêts Bancaires au Logement	700	594	516	341	159	- 53
Crédits à l'Équipement Solaire	-	-	-	0	0	
<b>Total</b>	<b>6 751</b>	<b>6 535</b>	<b>5 884</b>	<b>4 605</b>	<b>5 303</b>	<b>15</b>
<b>Ensemble des COM</b>						
Crédits aux entreprises	16 381	16 604	13 949	14 526	22 418	54
Prêts Bancaires au Logement	1 569	1 105	787	459	195	- 58
Crédits à l'Équipement Solaire	13,4	12,9	10,7	7,7	7	- 8
<b>Total</b>	<b>17 963</b>	<b>17 722</b>	<b>14 747</b>	<b>14 993</b>	<b>22 620</b>	<b>51</b>

Source IEOM.

<sup>2</sup> La forte hausse des encours réescomptés en Nouvelle-Calédonie résulte en partie des mobilisations d'un établissement de crédit de la place qui ne sollicitait pas jusqu'alors le dispositif de réescompte de l'IEOM. Les autres établissements de crédit ont par ailleurs mobilisé davantage de créances au réescompte en particulier sur le second semestre 2008.

<sup>1</sup> Société de gestion du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété.

## LE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

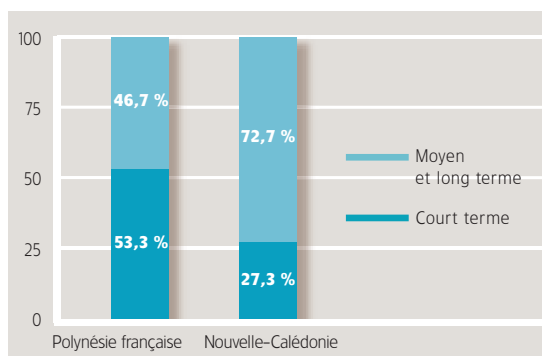
### ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

L'encours du portefeuille de l'IEOM en faveur des entreprises s'est établi à 22,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, en hausse de 54 % sur un an. Plus des trois quarts du portefeuille est constitué en Nouvelle-Calédonie.

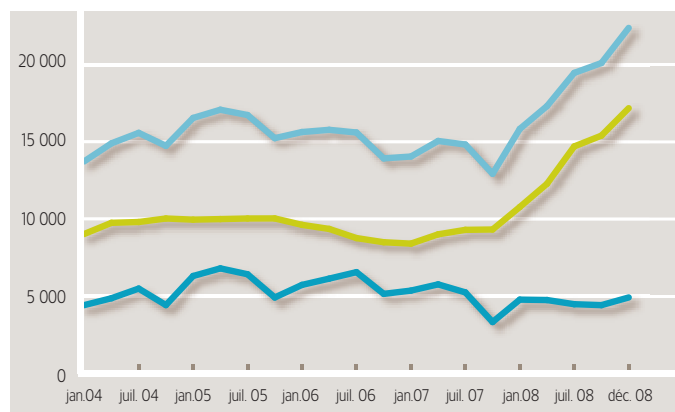
- En Nouvelle-Calédonie, la répartition du portefeuille de mobilisations au 31 décembre 2008 se caractérise, en valeur, par la part prépondérante (72 % du montant total mobilisé) des entreprises basées dans le "Grand Nouméa"<sup>1</sup>. La répartition est plus équilibrée en nombre, les bénéficiaires installés dans une ZED représentent 40 % du total avec une part en recul de 5 points par rapport à 2007.
- En Polynésie française, le portefeuille mobilisé se concentre essentiellement sur les entreprises implantées dans le "Grand Papeete"<sup>2</sup> (75,3 % du total en valeur). Toutefois, cette prépondérance s'atténue légèrement en nombre, puisque les entreprises situées dans le "Grand Papeete" représentent 69 % du nombre total des bénéficiaires, contre 31 % pour celles localisées dans une ZED.

### RÉPARTITION DES MOBILISATIONS AU 31/12/2008

par terme



### ÉVOLUTION DES MOBILISATIONS MENSUELLES ENTREPRISES SUR LA PÉRIODE 2004-2008 (en millions de F CFP)

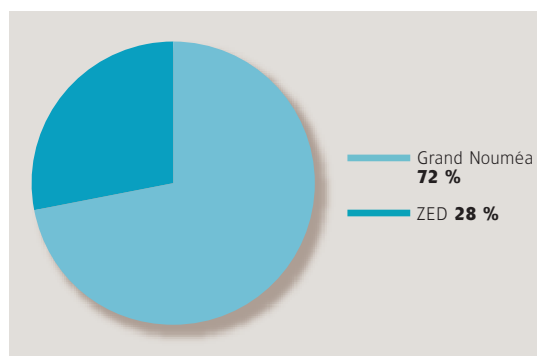


— TOM  
— Nouvelle Calédonie  
— Polynésie Française

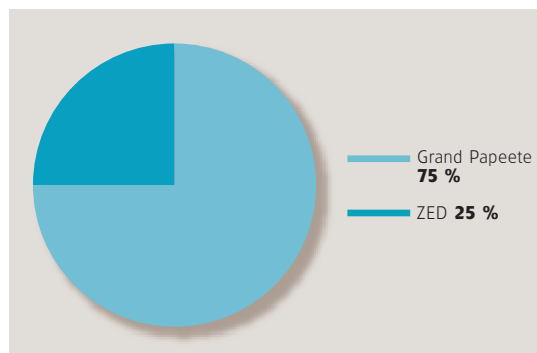
### RÉPARTITION DES MOBILISATIONS AU 31/12/2008

en valeur par zone géographique

#### NOUVELLE-CALÉDONIE



#### POLYNÉSIE FRANÇAISE



<sup>1</sup> Nouméa, Païta, Mont-Dore, Dumbéa.

<sup>2</sup> Papeete, Arue, Faaa, Mahina, Paea, Pirae, Punaauia.

### LE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

L'encours du portefeuille de l'IEOM relatif aux PBL a continué de s'inscrire en baisse sur l'année 2008, pour s'établir à moins de 200 millions de F CFP (- 58 %). La tendance baissière observée depuis l'année 2000 concerne tant la Nouvelle-Calédonie que la Polynésie française. Elle résulte principalement de la diminution générale des taux de marché appliqués aux crédits à l'habitat.

L'encours du portefeuille des crédits à l'équipement solaire au 31 décembre 2008 reste résiduel. Il s'établit à 7 millions de F CFP et ne concerne plus que la Nouvelle-Calédonie, aucune mobilisation n'ayant été observée en Polynésie française depuis août 2002.

*Des notices explicatives des différents produits proposés par l'IEOM sont disponibles en ligne, par téléchargement sur le site Internet : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr).*

## LES INSTRUMENTS DE GESTION DE TRÉSORERIE

### LA FACILITÉ DE DÉPÔT

L'IEOM offre aux établissements de crédit de sa zone d'émission une facilité de dépôt rémunérée visant à favoriser la conservation des excédents de liquidités de ces établissements à l'intérieur de la zone d'émission.



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon

*A la suite d'une décision du Conseil de Surveillance du 10 octobre 2008, le taux de la facilité de dépôt évolue en même temps que le taux de réescompte et est fixé à 100 points de base en dessous de ce dernier. Depuis le 16 décembre 2008, ce taux est de 1,50 %.*

### LA FACILITÉ DE PRÊT MARGINAL (FPM)

En l'absence d'un marché interbancaire à l'intérieur ou entre les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la facilité de prêt marginal (FPM) permet aux établissements de crédit d'ajuster leur trésorerie sur un horizon de 24 heures, de procéder à des arbitrages financiers, de disposer d'une ligne de refinancement gratuite en cas de non utilisation et d'améliorer leurs ratios prudentiels. Peuvent être cédées au titre des dispositifs de garantie de l'IEOM, en particulier de la FPM, les créances sur des entreprises n'appartenant pas à un secteur économique éligible au réescompte, sous certaines conditions.

*Le taux de la facilité de prêt marginal, librement fixé par le Conseil de Surveillance de l'IEOM, est calé sur celui de la Banque Centrale Européenne (BCE).*

*Il a été augmenté de 5 % à 5,25 % en juillet 2008, puis a baissé progressivement jusqu'à atteindre 3 % à compter du 10 décembre 2008.*

### L'ESCOMPTE DE CHÈQUES

A la suite d'une mauvaise appréciation des besoins de trésorerie lors de la compensation ou d'une remise de réescompte inférieure à la précédente, il est possible que le compte d'un établissement de crédit devienne momentanément débiteur dans les comptes de l'IEOM. Cette situation n'étant pas autorisée, certaines garanties sont demandées aux établissements de crédit. L'escompte de chèques permet ainsi à un établissement de crédit de tirer un chèque sur sa maison mère (ou sur une banque de premier ordre), à hauteur du plafond qui lui est accordé par cette dernière. L'établissement de crédit payera alors l'escompte sur la période correspondant au dénouement de l'opération.

*Aligné sur celui de la FPM, le taux de l'escompte de chèque a suivi les mêmes évolutions et s'établit à 3 % à compter du 10 décembre 2008.*



## LES RÉSERVES OBLIGATOIRES

*Les réserves obligatoires sont constituées sur les comptes des établissements de crédit, ouverts dans les livres de l'IEOM.*

*Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les réserves obligatoires sont assises sur les emplois et sur les exigibilités.*

## LES TAUX DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Les taux de réserves obligatoires actuellement applicables dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique ont été fixés lors du Conseil de surveillance du 14 juin 2000 ; ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

## LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, lors de ses réunions des 24 mars et 25 août 1994, a adopté les décisions suivantes :

- décision n° 94-3 du 24 mars 1994 définissant le régime des réserves obligatoires dans les territoires d'outre-mer ;
- décision n° 94-5 habilitant le Conseil de surveillance de l'IEOM à fixer les taux des réserves obligatoires dans les TOM complétant et modifiant la décision n° 94-3 du 24 mars 1994.

Ces décisions ont été publiées au Journal officiel respectivement le 12 et le 26 août 1994.

### RÉSERVES SUR LES EXIGIBILITÉS (comptes de résidents)

Exigibilités à vue	4,50 %
Comptes sur livrets <sup>1</sup>	1,00 %
Autres exigibilités d'une durée initiale inférieure ou égale à un an <sup>2</sup>	0,50 %
Exigibilités en devises	0,00 %

### RÉSERVES ORDINAIRES SUR LES EMPLOIS (en pourcentage du montant des encours)

Crédits à court ou moyen terme et opérations de crédit-bail mobilier refinançables	0,00 %
Crédits à court, moyen ou long terme, financés sur ressources d'origine publique ou semi-publique, emplois des institutions financières spécialisées qui ont compétence dans les COM	0,00 %
Autres crédits à court, moyen ou long terme, opérations de crédit-bail mobilier non-refinançables, opérations de locations assorties d'une option d'achat, valeurs mobilières autres que celle détenues à titre de participation et titres de créances négociables	1,50 %

1 Exonération de réserves obligatoires pour les comptes et plans d'épargne-logement.

2 Exonération de réserves obligatoires pour les autres exigibilités en F CFP d'une durée supérieure à un an et inférieure à deux ans.



Nouvelle-Calédonie © Destination Iles Loyauté



Polynésie française • Hôtel à Punaauia  
© Délégation de la Polynésie française

### EVOLUTION DES RÉSERVES

A fin décembre 2008, le montant des réserves obligatoires à constituer par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élevait à 26 383 millions de F CFP (221 millions d'euros), dont 11 351 millions de F CFP (95,1 millions d'euros) au titre des réserves sur emplois et 15 032 millions de F CFP (125,9 millions d'euros) au titre des réserves sur exigibilités.

En glissement annuel, les réserves obligatoires à constituer ont enregistré en 2008 une progression de 6 % contre 12 % en 2007. Les réserves obligatoires en Nouvelle-Calédonie augmentent à un rythme annuel de 10 % et atteignent 13,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2008. Dans le détail, les réserves obligatoires sur emplois sont en hausse de 17 % contre + 6 % pour les réserves obligatoires sur exigibilités. En Polynésie française, la progression des réserves obligatoires à constituer est moins importante et s'établit à 2 % à 11,6 milliards de F CFP.

Ces évolutions sont le reflet d'une croissance plus soutenue des encours de crédits et de dépôts en Nouvelle-Calédonie comparativement à la Polynésie française.

Les établissements de crédit de la Nouvelle-Calédonie constituent près de 52 % du total des réserves obligatoires à constituer contre 43 % pour la Polynésie française. Le solde (5 %) est complété par la Banque de Wallis-et-Futuna et par les établissements assujettis non implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

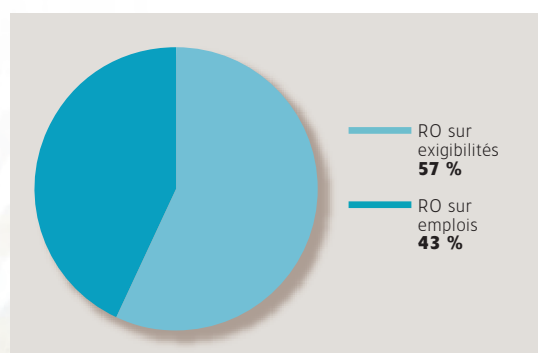
### RECENSEMENT DES CAS D'INSUFFISANCE

Six cas d'insuffisance de constitution de réserves obligatoires ont été constatés au cours de l'année 2008. Ces incidents, qui concernent cinq établissements en Nouvelle-Calédonie et un en Polynésie française, ont donné lieu à la perception d'intérêts moratoires conformément aux textes en vigueur.

### RÉSERVES OBLIGATOIRES À CONSTITUER (EN MILLIONS DE F CFP)

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	VARIATION ANNUELLE EN %
<b>Total</b>				
RO sur emplois	9 132	10 307	11 351	10
dont Nouvelle-Calédonie	3 998	4 735	5 548	17
dont Polynésie française	4 190	4 566	4 680	2
RO sur exigibilités	13 066	14 504	15 032	4
dont Nouvelle-Calédonie	6 655	7 618	8 047	6
dont Polynésie française	6 126	6 571	6 651	1
<b>RO à constituer</b>	<b>22 198</b>	<b>24 811</b>	<b>26 383</b>	<b>6</b>
dont Nouvelle-Calédonie	10 818	12 353	13 595	10
dont Polynésie française	10 316	11 137	11 331	2

### REPARTITION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES À CONSTITUER AU 31/12/2008



# LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ

*La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEOM.*

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) –, l'IEOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

## L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- **Le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agence au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres à chaque métier.
- **Le contrôle permanent** s'organise autour :
  - de la **division Contrôle et Maîtrise des Risques (CMR)**, composée :
    - du **pôle contrôle interne (CIN)** qui définit et met en œuvre, avec le concours des métiers, les processus de contrôle interne ;
    - du **pôle contrôle de gestion (CDG)** qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets.

- du **pôle sécurité des systèmes d'information (SSI)** : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la Direction ; son responsable est secrétaire du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;

- des **directions d'agence** qui rendent compte à la Direction générale de leurs actions et disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qu'exerce l'agence ;

- des **cellules de contrôle interne (CCI)** en agence : chaque agence est dotée d'une CCI et les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEOM.

- **Le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la Direction générale, qui a compétence tant sur le siège que sur les agences ; les rapports de l'inspection générale sont par ailleurs communiqués au Contrôleur général de la Banque de France.

- **Le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEOM (censeurs, commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

L'IEOM a souhaité s'inspirer des règles de contrôle interne définies par le règlement 97.02 modifié. Ainsi, la Direction générale rend compte de ses actions, en termes d'audit et de contrôle, par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des censeurs et celui des commissaires aux comptes ; il est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'Etat.

Pour établir son rapport et s'assurer de l'efficacité des actions de contrôle interne au sein de l'établissement, la Direction générale s'appuie sur :

- **le Comité de contrôle interne (CACI)**, présidé par le Directeur général, qui a pour rôle d'examiner les conclusions des rapports de l'Inspection, des commissaires aux comptes et du contrôle interne ainsi que les recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
- **plusieurs comités dédiés**, présidés par le directeur général ou le directeur :
  - **le Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI)** qui est chargé de définir la stratégie de l'IEOM en termes de sécurité des systèmes d'information et de suivi de son application ;
  - **le Comité de validation des budgets** qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance ;
  - **le Comité de suivi budgétaire** qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
  - **le Comité des publications** qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEOM ;
  - **le Comité stratégique informatique** qui couvre l'ensemble des projets concernant les systèmes d'information (systèmes d'information, infrastructures et organisation des moyens).

## LA DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES RISQUES

La maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEOM. A cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques annuelle a été mis en place.

L'IEOM a mis en œuvre une démarche de management des risques par les processus tout en continuant à développer sa cartographie des risques, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEOM, qui s'inspire de celle mise en œuvre à la Banque de France, consiste à :

- **décrire** les processus de l'IEOM ;
- **identifier et évaluer** les risques inhérents en mesurant l'impact et la probabilité du risque brut ;
- **identifier et évaluer** le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité ;
- **évaluer** les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne ;
- **définir** des plans d'action pour ramener, si besoin est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;
- **actualiser** régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.





## LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Au travers de ses activités, l'IEOM est exposé au risque de blanchiment de capitaux au même titre que les établissements de crédit.

L'organisation de l'IEOM en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme repose sur le même dispositif que celui en vigueur à la Banque de France.

Le responsable de la division Contrôle et Maîtrise des Risques assure la mission de correspondant Tracfin.

L'IEOM est particulièrement concerné par les opérations en espèces effectuées à ses guichets, essentiellement par des particuliers. Ses opérations font l'objet de contrôles et peuvent donner lieu à des déclarations de soupçon à TRACFIN. Le personnel est sensibilisé à ce dispositif.

En l'absence de clientèle de particuliers ou d'entreprises, l'IEOM n'a pas de comptes bancaires ouverts dans ses livres au nom de personnes physiques. Les établissements de crédit ainsi que le Trésor ont un compte ouvert dans les livres de l'institut. N'émettant pas de chèque, l'IEOM n'est donc pas tiré de chèque. De même, l'IEOM ne détient pas dans ses livres de portefeuilles titres.

L'IEOM n'effectue d'opérations avec l'étranger que pour le compte du Trésor. Occasionnellement, il effectue des virements pour payer différents fournisseurs étrangers (en très petit nombre).



Nouvelle-Calédonie • Ile des Pins - Kuto & Kanumera  
© Tourisme Point Sud



Wallis-et-Futuna • Marina de Halalo • Photo Raymond Coffre



Polynésie française • Iles Marquises • Photo Eddy Line



# LA COMMUNICATION EXTERNE

Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur le site Internet : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

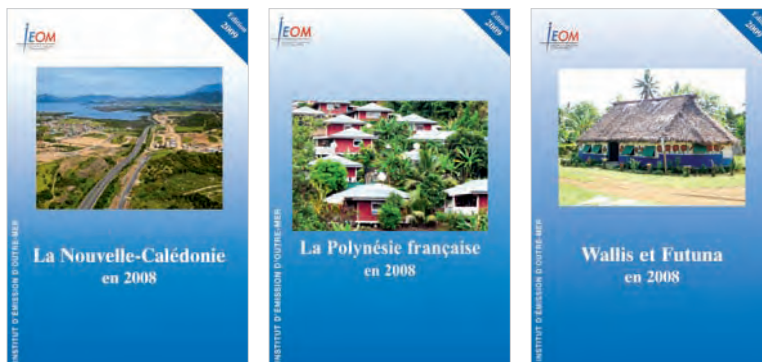
L'IEOM publie et diffuse sur son site Internet [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr) à échéance régulière ou de façon plus ponctuelle, des documents ou informations à caractère économique, financier et bancaire.

## LES PUBLICATIONS DE L'IEOM

### LE RAPPORT ANNUEL

Publication "phare" de l'IEOM depuis une trentaine d'années, le rapport annuel comporte le rapport général de l'Institut, élaboré par les services centraux, à Paris, et les fascicules géographiques propres à chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, rédigés par chacune des agences de l'IEOM.

Le rapport général comprend une présentation de l'organisation de l'Institut d'émission, de ses métiers et de ses outils, ainsi qu'une rétrospective de l'évolution monétaire et du système bancaire et financier dans les trois collectivités françaises du Pacifique, pendant l'année écoulée.



Les rapports annuels 2008 des agences de l'IEOM

### LES RAPPORTS ANNUELS DES AGENCES IEOM

Ils se composent pour leur part d'une présentation générale de la collectivité concernée, d'une analyse de l'évolution économique – notamment une présentation des principaux indicateurs économiques, des secteurs d'activité, des échanges avec l'extérieur –, mais également d'une analyse complète de l'évolution financière, de la situation monétaire et des finances publiques.

### LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE

Les bulletins trimestriels de conjoncture assurent le suivi de la conjoncture économique et de la conjoncture monétaire et financière.

Les bulletins trimestriels de l'IEOM, publiés séparément, proposent :

- D'une part, une analyse de l'évolution de la conjoncture économique de chaque collectivité sur le trimestre écoulé.

L'analyse de la conjoncture est appréhendée au travers des données économiques brutes se rapportant aux différents secteurs d'activité, aux entreprises et aux ménages ainsi que des résultats d'une enquête d'opinion menée auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprises.



Le bulletin trimestriel de conjoncture



La lettre mensuelle

- D'autre part, l'évolution monétaire et financière et l'évolution des taux. Semestriellement, l'IEOM réalise auprès des établissements de crédit calédoniens et polynésiens deux enquêtes sur le coût du crédit (l'une relative aux entreprises, l'autre aux particuliers), dont il intègre les résultats dans ses bulletins.

Le bulletin trimestriel de conjoncture monétaire et financière présente également un bilan des activités des agences de l'IEOM ayant trait à l'émission de la monnaie fiduciaire, aux systèmes d'échanges de valeurs et au refinancement des établissements de crédit auprès de la banque centrale.

La communication externe s'exprime notamment dans deux conférences de presse de la direction générale qui sont relayées par les directions locales : l'une, en début d'année, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEOM et des monographies par collectivité.

Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place de l'institution.

## LA LETTRE MENSUELLE

*La lettre mensuelle de l'Institut d'émission est essentiellement consacrée à l'actualité bancaire et financière, nationale et locale. Elle comporte également des brèves économiques locales.*

Disponibles en début de mois, les lettres mensuelles de l'Institut d'émission (une par collectivité) font la synthèse de l'actualité économique, financière, bancaire, réglementaire et sociale.

Largement régionalisées, tant au niveau de leur contenu que de leur confection, les lettres mensuelles présentent également les activités de l'agence IEOM de chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, le suivi de place, les brèves économiques locales, le panorama de l'évolution des grandes économies mondiales et des principales décisions prises par leurs banques centrales ; elles proposent un tableau récapitulatif des principaux taux d'intérêt et de change.

## LES RAPPORTS ANNUELS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

*Les rapports annuels sur la Balance des paiements sont publiés sous le double timbre de la Banque de France et de l'IEOM.*

C'est le Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie qui, en 1994, a chargé l'IEOM d'établir, conjointement avec la Banque de France pour l'aspect méthodologique, une balance des paiements pour la Polynésie française, d'une part, et pour la Nouvelle-Calédonie, d'autre part.

Ces documents annuels, élaborés pour la première fois en 1998 et publiés sous le double timbre de l'IEOM et de la Banque de France, présentent les tableaux de la balance des paiements de chacune de ces collectivités sur trois exercices consécutifs, accompagnés des commentaires correspondants.

## LES ÉTUDES SECTORIELLES

*Les études sectorielles analysent l'évolution financière d'un secteur d'activité et permettent notamment à une entreprise de se positionner par rapport à la moyenne de son secteur.*

Il s'agit d'études comparatives sur la situation financière des entreprises de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, réalisées à partir d'échantillons représentatifs d'entreprises disposant de documents comptables sur au moins deux exercices consécutifs.

Une fois les échantillons arrêtés, l'IEOM élabore, à partir de sa base des bilans :

- une série de ratios financiers pour le secteur étudié de la collectivité concernée, présentés sous forme de graphiques et accompagnés d'un commentaire,
- un bilan et un compte de résultat moyens du secteur, représentatifs du poids de celui-ci dans l'économie locale et de la structure moyenne de ses entreprises.



Les notes de l'Institut et les notes expresses

## LES NOTES DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

### ET LES NOTES EXPRESSES

*Des études paraissant ponctuellement, en fonction de l'actualité ou de l'information disponible.*

L'IEOM peut être amené à publier des études sur des thèmes variés ayant trait, par exemple, à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières.

Ces documents (de 4 à 8 pages) reposent sur des données chiffrées et contrôlées qui émanent des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEOM.

La liste des sujets traités en 2008 figure à la fin de ce rapport ainsi que sur le site internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)).

## LES PUBLICATIONS CEROM\*

*Les publications CEROM - études macro-économiques et tableaux de bord - sont le fruit d'un partenariat inter-institutionnel.*

Depuis la fin de l'année 2005, l'IEOM met à la disposition du public les résultats des travaux du projet CEROM. Sont ainsi publiés :

- trimestriellement, des tableaux de bord CEROM qui rassemblent, sous forme de tableaux et de graphiques, une série d'indicateurs sectoriels ou macro-économiques, significatifs et accessibles,
- ponctuellement, des études macro-économiques sur les Collectivités d'outre-mer.



Les publications CEROM

\* Le projet Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer - né en 2003 et spécifié par un accord-cadre signé en 2004 sous l'impulsion des 7 partenaires institutionnels suivants : AFD, IEDOM, IEOM, INSEE, ISEE, ISPF et SPPE-PF - consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Collectivités d'outre-mer.

## LE SITE INTERNET DE L'IEOM

Le site institutionnel contient de nombreuses informations, intéressant un large public.

Un espace "Abonnés" est réservé aux établissements de crédit et donne accès aux informations financières sur les entreprises, dont la cotation.

Le site Internet de l'IEOM : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr) connaît un nombre significatif de visites, ce qui le place parmi les sites de référence sur les économies d'outre-mer.

Il est composé de 16 rubriques accessibles au grand public ainsi que d'un accès réservé uniquement aux abonnés.

Les pages ouvertes au public permettent de consulter, un grand nombre :

- d'informations générales : présentation des missions et de l'organisation de l'IEOM, caractéristiques des billets et pièces en francs CFP, communiqués de l'IEOM...
- de renseignements pratiques : coordonnées du siège et des agences de l'IEOM, liens vers les sites Internet locaux (banques, administrations...), réponses aux questions les plus courantes (FAQ), convertisseur F CFP/EUR/F CFP...

...susceptibles d'intéresser tant les particuliers que les entreprises, les administrations ou les établissements de crédit.

De nombreuses possibilités de téléchargement sont offertes, elles portent sur des documents tels que des notices explicatives, des notes d'instructions de l'IEOM ou des publications.

L'espace "Abonnés" correspond à un ensemble de pages sécurisées permettant aux établissements de crédit - seuls habilités à y avoir accès - de disposer d'informations financières sur les entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, elles-mêmes collectées, traitées et mises à disposition par l'IEOM.

Pour l'essentiel, il s'agit de renseignements relatifs aux entreprises : cotation, documentations comptables, fiches signalétiques, incidents de paiement sur effets, risques bancaires, arriérés sociaux, crédits douteux...



Page du site internet de l'IEOM (plan du site)



# 3 CHAPITRE

- 56 Les actifs financiers des résidents
  - 58 Les passifs financiers des résidents
  - 62 La masse monétaire et ses contreparties
-





# L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE EN 2008

L'Institut d'émission d'outre-mer analyse la situation financière dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en examinant, par collectivité, les dépôts et les crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit, les Offices des postes et télécommunications et le Trésor public pour le compte des divers agents non financiers.

Cette approche enrichit, au niveau macro-économique, l'analyse générale de la conjoncture économique des collectivités.

Les séries concernant les crédits à Wallis-et-Futuna ont été actualisées en 2008 en y incluant les encours octroyés par les banques calédoniennes aux agents de ce territoire. De ce fait, certaines données du passif financier des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission sont différentes de celles publiées dans les précédents rapports.

# LES ACTIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS

*Au 31 décembre 2008, l'ensemble des actifs financiers collectés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint près de 991 milliards de F CFP constitué à plus de 80 % par de l'épargne gérée localement.*

Au 31 décembre 2008, les actifs financiers collectés dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique représentent un encours de 991 milliards de F CFP contre 959 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, soit une hausse de 3 %, résultat d'une progression particulièrement soutenue des dépôts à terme.

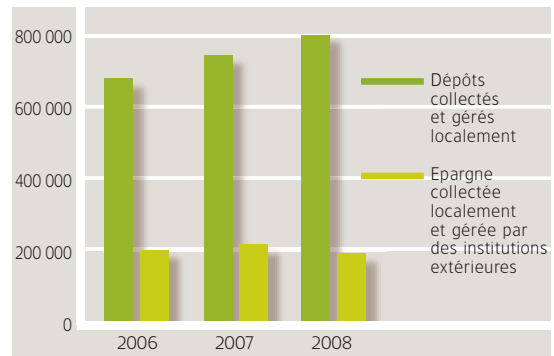
L'épargne gérée localement représente 81 % des actifs financiers à fin 2008, principalement constituée des dépôts à vue et des placements liquides et à court terme (hors OPCVM monétaire). Son poids est en progression par rapport à 2007 (78 %), au détriment de l'épargne collectée localement mais gérée par des institutions extérieures qui concerne les produits d'épargne à long terme et les OPCVM monétaires, et qui totalise 19 % des actifs financiers.

## LES DÉPÔTS À VUE

Principale composante des actifs financiers (35 % du total), les dépôts à vue dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élèvent à 344 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, en hausse de 2,9 % en glissement annuel, plus modérée

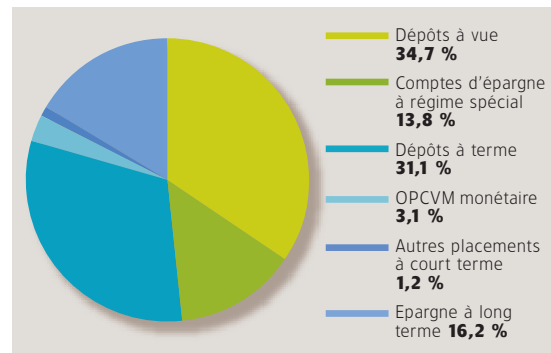
### ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS

(en millions de F CFP)



### RÉPARTITION DES ACTIFS PAR NATURE

AU 31/12/2008



qu'en 2007 (+ 3,7 %). Alors que les dépôts à vue des entreprises enregistrent un léger recul de 0,2 %, ceux des ménages affichent une progression de 3,8 %. La croissance des dépôts à vue en Nouvelle-Calédonie (+ 4,4 %) est plus soutenue qu'en Polynésie française (+ 1,2 %).

## LES PLACEMENTS LIQUIDES

### ET À COURT TERME

Cette catégorie d'épargne est composée des dépôts à terme, des comptes d'épargne à régime spécial et des OPCVM monétaires.

### RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS AU 31/12/2008

EN MILLIONS DE F CFP	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE
Dépôts à vue	196 491	144 600
Compte d'épargne à régime spécial	64 951	72 355
Dépôts à terme	136 236	170 432
Autres placements à court terme	18 479	22 611
Epargne à long terme	93 641	62 564
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>509 798</b>	<b>472 562</b>

EN MILLIONS DE F CFP	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL
Dépôts à vue	2 645	343 736
Compte d'épargne à régime spécial	417	137 723
Dépôts à terme	1 072	307 740
Autres placements à court terme	970	42 060
Epargne à long terme	3 216	159 421
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>8 320</b>	<b>990 680</b>

Deuxième composante des actifs financiers, les dépôts à terme connaissent une progression soutenue sur l'année 2008 (+ 18 %) avec toutefois un rythme de croissance moins important que celui enregistré en 2007 et 2006 (+ 28 %). Cette hausse est la conséquence d'une augmentation des taux de rémunération et d'un besoin de collecte accru des banques. La croissance est aussi soutenue en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française.

L'encours des comptes d'épargne à régime spécial diminue pour la troisième année consécutive sous l'effet d'une contraction des comptes sur livret en Polynésie française (- 11,5 %) qui subit un arbitrage des épargnants en faveur des dépôts à terme. En Nouvelle-Calédonie, les comptes à régime spécial progressent de 7,9 % sur l'exercice 2008 sous l'effet d'une hausse de 10,3 % des livrets ordinaires. Dans le contexte de crise financière et de tension sur les marchés monétaires, les encours des OPCVM monétaires affichent un net repli dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Après avoir enregistré des taux de croissance à deux chiffres depuis 2005, les encours accusent pour la première fois une baisse de 20 % sur l'année 2008.

L'encours des autres placements à court terme (bons de caisse et certificats de dépôt) est en hausse de 2,8 % au 31 décembre 2008.

Au total, les placements liquides et à court terme représentent plus de 49 % des actifs financiers des résidents et progressent de 8,4 % sur l'année 2008.

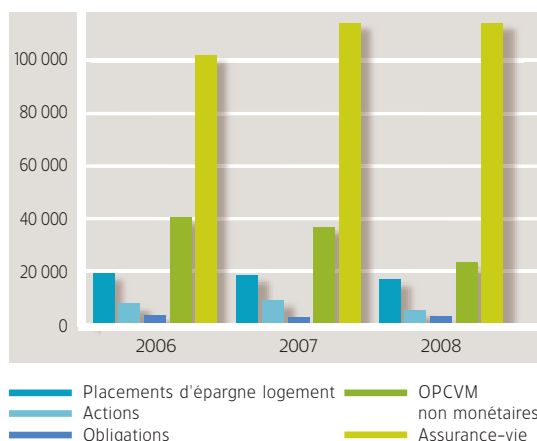
## L'ÉPARGNE À LONG TERME

*Les statistiques concernant l'épargne collectée et gérée par des institutions extérieures ne sont pas exhaustives. Les chiffres n'incluent pas, notamment, les données relatives aux contrats d'assurance-vie souscrits directement auprès des compagnies d'assurance.*

Au 31 décembre 2008, les placements d'épargne à long terme s'élèvent à 161 milliards de F CFP pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique, en baisse de 10 % en glissement annuel. En conséquence, la part de l'épargne à long terme dans le total des actifs financiers est en recul à 16,2 % en 2008 contre 18,6 % en 2007.

Les produits d'assurance-vie représentent près de 71 % de l'épargne à long terme avec un encours de 114 milliards de F CFP au 31 décembre 2008. Alors que ces encours ont progressé à un rythme supérieur à 10 % depuis 2004, ils affichent pour la première fois un léger recul de 1,5 % en 2008. L'encours des OPCVM non monétaires est en baisse de 36 % en 2008 à 23 milliards de F CFP, du fait du repli des marchés financiers amorcé à partir de l'été 2007 et qui s'est amplifié au cours de l'année 2008, conduisant à l'arbitrage des épargnants vers des produits moins risqués. Ils ne représentent plus que 14 % de l'épargne à long terme (contre 20 % en 2007). Les placements d'épargne-logement ont vu leurs encours

## RÉPARTITION PAR NATURE DE L'ÉPARGNE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE (millions de F CFP)

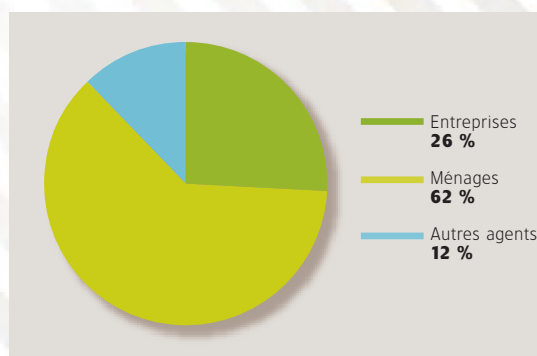


diminuer de plus de 7 % pour la deuxième année consécutive. Enfin, les placements en actions et en obligations demeurent marginaux (5 % de l'épargne à long terme en 2008) et subissent des évolutions contrastées, de respectivement - 46 % et + 35 % sur l'année.

## RÉPARTITION DES ACTIFS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique sont détenus à hauteur de 62 % par les ménages, soit un encours de 611 milliards de F CFP au 31 décembre 2008. Cette part est restée stable par rapport à 2007 alors que celle des entreprises est en recul de 1 point à 26 % du total. La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers est plus marquée en Polynésie française (67 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (57 %).

## RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES (au 31/12/2008)



# LES PASSIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS

*Au 31 décembre 2008, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint 1 209 milliards de F CFP dont près de 18 % sont accordés par des établissements situés hors de la zone d'émission.*

## ÉVOLUTION DES CONCOURS

### BANCAIRES PAR NATURE

*L'encours brut des crédits accordés par les établissements de crédit locaux* a enregistré une hausse globale de 9,2 % en glissement annuel, pour atteindre 997 milliards de F CFP au 31 décembre 2008 contre 913 milliards de F CFP un an plus tôt. La hausse a concerné toutes les catégories de crédit.

- Les crédits à l'habitat constituent la principale composante du portefeuille des établissements de crédit locaux avec un volume d'encours de 376 milliards de F CFP, soit 38 % du total des concours bancaires. En 2008, les crédits à l'habitat ont augmenté de 11,4 %, contre + 12,6 % en 2007. La progression des encours est plus forte en Nouvelle-Calédonie (+ 13,5 %) qu'en Polynésie française (+ 8,3 %).
- Les crédits de trésorerie représentent 22 % des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux. Leur encours s'établit à 223 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, soit une hausse de 5,8 % en glissement annuel.
- Les crédits à l'équipement sont en hausse de + 8,3 % sur l'exercice 2008 avec un encours de 197 milliards de F CFP. La progression est particulièrement soutenue en Nouvelle-Calédonie (+ 15,5 %) alors qu'elle enregistre une baisse de près de 6 % en Polynésie française.
- L'encours des comptes ordinaires débiteurs est en hausse de 4,5 % et atteint 64 milliards de F CFP au 31 décembre 2008. Cette catégorie de concours représente moins de 7 % des crédits accordés par les établissements de crédit locaux.
- Les créances douteuses brutes augmentent (+ 14,5 % en 2008 contre + 2 % en 2007) à un rythme plus élevé que

celui des encours bruts. En conséquence, le taux de créances douteuses progresse de 0,2 point pour atteindre 4,6 % dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. L'évolution du taux de créances douteuses est divergente sur les différentes géographies : en Nouvelle-Calédonie ce taux affiche un nouveau repli de 0,4 point à un niveau historiquement bas de 2,5 % alors qu'il progresse de 1 point en Polynésie française pour s'établir à 6,6 %, soit le niveau le plus haut des cinq dernières années. A Wallis-et-Futuna, le taux de créances douteuses est en retrait à 6,4 % contre 7 % à fin 2007. Parallèlement, le taux de provisionnement des créances douteuses progresse de 2,4 points en Nouvelle-Calédonie (72,5 % au 31 décembre 2008) alors qu'il recule de 6,6 points en Polynésie française, à 55 %.

*Le montant brut des concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit hors zone d'émission (HZE)* s'élève à 212 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, en progression de 8,4 % en glissement annuel. Ils représentent 17,6 % de l'ensemble des concours bancaires octroyés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce poids est en diminution régulière sur les cinq dernières années, alors qu'il atteignait 20,4 % en 2004.

Au cours de l'année 2008 :

- Les crédits à l'habitat représentent la moitié des concours bancaires consentis par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission et incluent notamment les crédits accordés aux organismes de logements sociaux. Sur l'année 2008, cet encours a connu une progression de 9,1 % pour atteindre 107 milliards de F CFP. L'augmentation a été plus soutenue en Nouvelle-Calédonie avec une hausse de 10 % contre 6 % en Polynésie française.
- Les crédits à l'investissement s'élèvent à 88 milliards de F CFP et représentent 42 % des concours hors zone dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Leur encours au 31 décembre 2008 est en hausse de 7,8 % par rapport à 2007, notamment en Polynésie française, où la hausse est plus sensible (+ 9,5 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (+ 5,7 %).

• Les crédits de trésorerie ont progressé de 14 %, à 12,8 milliards de F CFP. Ils représentent 6 % de l'encours hors zone.

• Les créances douteuses brutes sont restées quasiment stables, passant de 1,5 à 1,7 milliard de F CFP. Elles ne représentent que 0,8 % de l'ensemble des concours hors zone.

## RÉPARTITION DES CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2008

### ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION

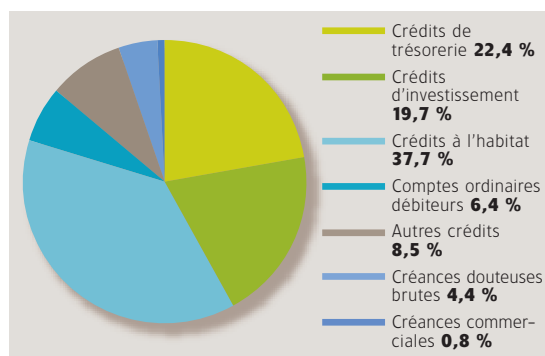
EN MILLIONS DE F CFP	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL
Créances commerciales	3 893	4 175	-	<b>8 068</b>
Crédits de trésorerie	87 458	134 907	1 018	<b>223 383</b>
Crédits d'investissement	137 830	58 911	68	<b>196 809</b>
Crédits à l'habitat	229 058	147 157	60	<b>376 275</b>
Comptes ordinaires débiteurs	34 042	29 801	167	<b>64 010</b>
Autres crédits	31 567	52 982	50	<b>84 599</b>
Créances douteuses brutes	13 275	30 465	94	<b>43 834</b>
dont provisions	9 627	16 761	93	<b>26 481</b>
<b>Clientèle non financière</b>	<b>537 123</b>	<b>458 398</b>	<b>1 457</b>	<b>996 978</b>
Part en pourcentage	53,9	46,0	0,1	100,0

### ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION

EN MILLIONS DE F CFP	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	8 150	4 667	-	<b>12 817</b>
Crédits d'investissement	33 642	53 696	991	<b>88 329</b>
Crédits à l'habitat	78 550	27 488	583	<b>106 622</b>
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-
Autres crédits	1 593	1 159	138	<b>2 890</b>
Créances douteuses brutes	455	598	623	<b>1 676</b>
dont provisions	-	110	-	<b>110</b>
<b>Clientèle non financière</b>	<b>122 390</b>	<b>87 608</b>	<b>2 335</b>	<b>212 334</b>
Part en pourcentage	57,6	41,3	0,8	100,0

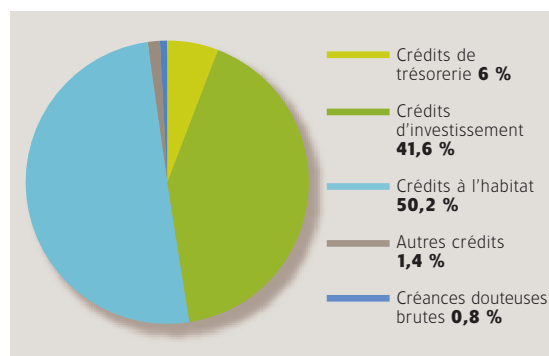
## RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES LOCAUX

### PAR NATURE au 31 décembre 2008



## RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES HZE

### PAR NATURE au 31 décembre 2008





## ÉVOLUTION DES CONCOURS BANCAIRES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

*Près de la moitié des crédits sont consentis aux ménages, essentiellement sous forme de crédits à l'habitat.*

### LES CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE ACCORDÉS PAR

#### LES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2008, les ménages demeurent les premiers bénéficiaires des prêts accordés par les établissements de crédit des collectivités d'outre-mer du Pacifique, avec une part de 49 %, stable par rapport au 31 décembre 2007. Leur encours s'établit à 488 milliards de F CFP, quand celui des entreprises totalise 442 milliards de F CFP, soit 44 % des concours accordés par les établissements de crédit de la zone d'émission.

Les principales évolutions en 2008 sont les suivantes :

- L'encours des crédits octroyés aux entreprises continue de progresser à un rythme soutenu (+ 9 % sur l'exercice 2008) résultant essentiellement de la croissance des crédits de trésorerie (+ 10,6 %) et des crédits d'investissement (+ 9 %). Ces derniers constituent près de la moitié des crédits accordés à cette catégorie d'agent. Les crédits immobiliers destinés aux entreprises<sup>1</sup> s'élèvent à 58 milliards de F CFP, en hausse de 13 % sur l'année 2008.
- Les crédits aux ménages sont constitués à hauteur de 66 % de crédits à l'habitat suivis par les crédits de trésorerie (27 %). L'encours de crédits aux ménages progresse de 8 % sur l'année 2008, en raison d'une croissance de plus de 11 % des crédits à l'habitat. Toutes les autres composantes voient leur encours progresser, hormis les autres crédits (dont le crédit-bail) qui reculent de 9 %.

- Constituant moins de 2 % des concours bancaires de la zone d'émission, les crédits aux collectivités locales portent un encours de 12 milliards de F CFP et enregistrent un net recul de 21 % sur l'année 2008, en raison d'une baisse des crédits de trésorerie en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française.

### LES CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE ACCORDÉS

#### PAR LES ÉTABLISSEMENTS HORS ZONE D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2008, les principaux bénéficiaires des crédits octroyés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission sont les ménages et les collectivités locales, avec une part respective de 42 % et 40 %.

L'encours des crédits aux ménages enregistre une croissance de plus de 8,7 % et s'établit à 90 milliards de F CFP. Il est constitué à 85 % par les crédits à l'habitat, le reliquat correspondant à des crédits à la consommation essentiellement.

Les prêts aux collectivités locales progressent de 3,8 % sur l'année 2008 et affichent un encours de 85 milliards de F CFP. Ces crédits augmentent plus rapidement en Polynésie française (+ 8,3 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (+ 6,8 %).

Les crédits aux entreprises sont en hausse de 11,7 % au 31 décembre 2008 et sont constitués pour l'essentiel de prêts à l'habitat social (78 %) localisés majoritairement (à hauteur de 87 %) en Nouvelle-Calédonie.



Polynésie française • Iles Marquises • Photo Eddy Line

<sup>1</sup> Il s'agit essentiellement du financement des SCI en défiscalisation, de l'habitat social et des promotions immobilières.

## RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2008

### ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION

CONCOURS NETS EN MILLIONS DE F CFP	ENTREPRISES	MÉNAGES	COLLECTIVITÉS LOCALES	AUTRES AGENTS	TOTAL
Créances commerciales	8 068	-	-	-	<b>8 068</b>
Crédits de trésorerie	85 395	132 274	5 713	-	<b>223 382</b>
Crédits d'investissement	191 794	-	5 015	-	<b>196 809</b>
Crédits à l'habitat	57 881	317 951	443	-	<b>376 275</b>
Comptes ordinaires débiteurs	55 689	7 940	380	-	<b>64 009</b>
Autres crédits	32 712	23 830	440	27 619	<b>84 601</b>
Créances douteuses brutes*	-	-	-	-	<b>43 834</b>
dont provisions*	-	-	-	-	<b>26 481</b>
<b>Clientèle non financière</b>	<b>431 539</b>	<b>481 995</b>	<b>11 991</b>	<b>27 619</b>	<b>996 978</b>

\*Informations non disponibles par agent économique.

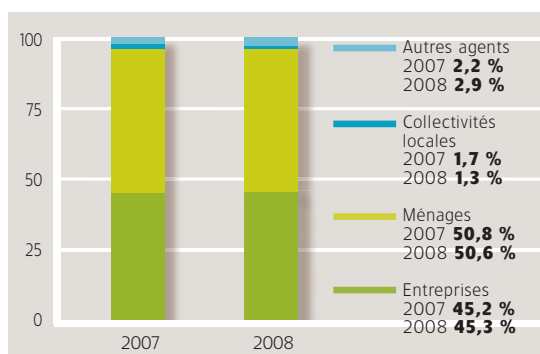
### ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION

CONCOURS NETS EN MILLIONS DE F CFP	ENTREPRISES	MÉNAGES	COLLECTIVITÉS LOCALES	AUTRES AGENTS	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	12 817	-	-	<b>12 817</b>
Crédits d'investissement	6 472	-	81 857	-	<b>88 330</b>
Crédits à l'habitat	28 596	76 156	1 869	-	<b>106 621</b>
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	1 244	7	1 113	526	<b>2 890</b>
Créances douteuses brutes*	-	-	-	-	<b>1 676</b>
dont provisions*	-	-	-	-	<b>110</b>
<b>Clientèle non financière</b>	<b>36 312</b>	<b>88 980</b>	<b>84 839</b>	<b>526</b>	<b>212 334</b>

\*Informations non disponibles par agent économique.

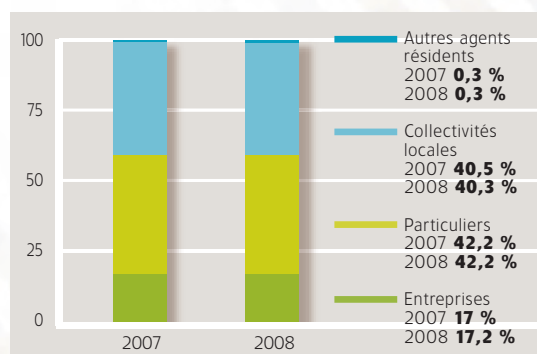
### RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES LOCAUX

PAR AGENT ÉCONOMIQUE au 31 décembre



### RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES HZE

PAR AGENT ÉCONOMIQUE au 31 décembre



# LA MASSE MONÉTAIRE ET SES CONTREPARTIES

*La croissance des dépôts à terme soutient la progression de 8 % de la masse monétaire en 2008.*

*Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le système bancaire reste globalement "emprunteur".*

## LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2008, la masse monétaire s'inscrit en hausse de 7,7 % en glissement annuel pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Cette progression

résulte, pour l'essentiel, de la hausse soutenue des dépôts à terme (+ 18,4 %) et, dans une moindre mesure, de celle des dépôts à vue (+ 3 %). La circulation fiduciaire, qui ne représente que 3,5 % de la masse monétaire, est en hausse de 3 % sur l'année 2008. L'encours des comptes sur livret est stable (+ 0,5 %).

Principale composante de l'agrégat P1, les plans d'épargne logement enregistrent un recul sensible de leur encours sur l'année 2008 (- 7,7 %), conséquence d'une rémunération et d'une fiscalité moins attractive ainsi que d'un effet de maturité du produit, en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française.

### COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES COM

MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2008 EN MILLIONS DE F CFP

	2006	2007	2008	2007/2006 EN %	2008/2007 EN %
<b>M1</b>					
Circulation fiduciaire	27 018	28 568	29 435	5,7	3,0
Billets	23 933	25 286	26 012	5,7	2,9
Pièces	3 085	3 282	3 423	6,4	4,3
Dépôts à vue	321 994	333 885	343 736	3,7	3,0
<b>Total M1</b>	<b>349 012</b>	<b>362 453</b>	<b>373 171</b>	<b>3,9</b>	<b>3,0</b>
<b>M2 - M1</b>	<b>137 922</b>	<b>136 671</b>	<b>137 229</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,4</b>
Comptes sur livret	136 849	135 719	136 330	-0,8	0,5
Comptes d'épargne logement	1 073	952	899	-11,3	-5,6
<b>Total M2</b>	<b>486 934</b>	<b>499 124</b>	<b>510 400</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>
<b>M3 - M2</b>	<b>214 626</b>	<b>271 083</b>	<b>319 245</b>	<b>26,3</b>	<b>17,8</b>
Dépôts à terme	202 964	259 890	307 741	28,0	18,4
Bons	9 382	8 705	10 118	-7,2	16,2
Certificats de dépôt	2 280	2 488	1 386	9,1	-44,3
<b>Total M3</b>	<b>701 560</b>	<b>770 207</b>	<b>829 645</b>	<b>9,8</b>	<b>7,7</b>
<b>P1</b>	<b>17 955</b>	<b>16 991</b>	<b>15 695</b>	<b>-5,4</b>	<b>-7,6</b>
dont Plans d'épargne logement	17 915	16 941	15 639	-5,4	-7,7

La position extérieure nette des systèmes bancaires locaux (hors Institut d'émission) résulte de la différence entre les avoirs et les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux.

## LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Le financement de l'économie constitue la principale contrepartie de la masse monétaire avec une part qui s'établit à 68 % au 31 décembre 2008.

A fin décembre 2008, la position extérieure nette du système bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique a accentué sa position globalement "emprunteuse" de 24 milliards de F CFP, pour s'établir à - 86,8 milliards de F CFP.

L'augmentation des avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (+ 17 milliards de F CFP) n'a pas compensé la forte croissance de leurs engagements hors zone d'émission (+ 41,6 milliards de F CFP). La dégradation de la position extérieure nette de la Polynésie française est pour la première fois plus significative que celle de la Nouvelle-Calédonie.

Par collectivité, la situation est la suivante :

- La situation "emprunteuse" en Nouvelle-Calédonie augmente de 8,6 milliards de F CFP et atteint ainsi 80,5 milliards de F CFP fin 2008.
- La Polynésie française affiche une position extérieure nette "emprunteuse" de 9,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, après avoir été en situation "prêteuse" en décembre 2007. Ce renversement de tendance est la conséquence d'évolutions divergentes entre les avoirs et les engagements des établissements de crédit hors de la zone d'émission. Ainsi, le montant des avoirs hors zone a enregistré une hausse de 18 milliards de F CFP (à fin décembre 2008) alors que le niveau des engagements a progressé de 34 milliards de F CFP à la même date.
- La position "prêteuse" à Wallis-et-Futuna reste stable par rapport à 2007 et s'établit à hauteur de 3 milliards de F CFP.

## CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES COM

MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2008 EN MILLIONS DE F CFP

	2006	2007	2008	2007/2006 EN %	2008/2007 EN %
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>208 707</b>	<b>225 599</b>	<b>238 267</b>	<b>8,1</b>	<b>5,6</b>
Institut d'émission	56 146	61 028	56 656	8,7	-7,2
Etablissements de crédit locaux	152 561	164 571	181 611	7,9	10,4
<b>Créances du Trésor Public</b>	<b>20 552</b>	<b>20 680</b>	<b>23 328</b>	<b>0,6</b>	<b>12,8</b>
<b>Concours sur ressources monétaires (1-2)</b>	<b>472 301</b>	<b>523 928</b>	<b>568 050</b>	<b>10,9</b>	<b>8,4</b>
1- Concours de caractère bancaire des EC locaux	831 488	912 509	997 017	9,7	9,3
2- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	359 187	388 581	428 967	8,2	10,4
Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	68 982	77 121	82 713	11,8	7,3
Provisions sur créances douteuses	24 786	23 992	26 481	-3,2	10,4
Engagements hors zone d'émission	213 400	226 780	268 382	6,3	18,3
Épargne contractuelle	17 954	16 991	15 697	-5,4	-7,6
Divers	34 062	43 697	35 823	28,3	-18,0
<b>Total M3</b>	<b>701 560</b>	<b>770 207</b>	<b>829 645</b>	<b>9,8</b>	<b>7,7</b>

## POSITION EXTÉRIEURE NETTE DES SYSTÈMES BANCAIRES LOCAUX À FIN DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE F CFP)

	AVOIRS HORS ZONE D'ÉMISSION DES EC LOCAUX		ENGAGEMENTS HORS ZONE D'ÉMISSION DES EC LOCAUX		POSITION EXTÉRIEURE NETTE DU SYSTÈME BANCAIRE LOCAL	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Nouvelle-Calédonie	73 882	72 823	145 815	153 308	-71 933	-80 485
Polynésie française	87 452	105 612	80 723	114 829	6 729	-9 217
Wallis-et-Futuna	3 238	3 176	241	245	2 997	2 931
<b>Ensemble</b>	<b>164 572</b>	<b>181 611</b>	<b>226 779</b>	<b>268 382</b>	<b>-62 207</b>	<b>-86 771</b>

# LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DANS LES COM DU PACIFIQUE

Trois catégories d'établissements de crédit<sup>1</sup> sont implantées dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique : les banques affiliées à la Fédération des banques françaises (FBF), les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.



<sup>1</sup> La liste nominative et les caractéristiques des établissements de crédit installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont présentées en annexe.





# 4 CHAPITRE

- 66 L'organisation bancaire
- 68 L'activité bancaire

---

# L'ORGANISATION BANCAIRE

Dix-sept établissements de crédit sont installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, dont dix en Nouvelle-Calédonie, six en Polynésie française et un seul à Wallis-et-Futuna. Par ailleurs, l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT) exerce une activité de services financiers en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.



Wallis-et-Futuna • Vue aérienne de Nuku Loa • Photo J. Boutet



Polynésie française • Vendanges à Rangiroa, Tuamotu  
Photo Ch. Durocher - Tahitipresse

Conformément à la stratégie des maisons mères des établissements de crédit implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique – poursuivre le renforcement des parts de marché afin d'assurer la pérennité de leurs établissements –, le secteur bancaire demeure assez concentré. On compte ainsi trois banques en Polynésie française, cinq en Nouvelle-Calédonie et une à Wallis-et-Futuna. Les sociétés financières sont également relativement peu nombreuses (trois à Papeete et cinq à Nouméa) et sont toutes filiales<sup>1</sup> des banques locales (ou appartiennent au même groupe que ces dernières).

Outre le réseau bancaire local, certains établissements de crédit situés hors de la zone d'émission interviennent régulièrement dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Les principaux sont l'Agence française de développement (AFD), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM, anciennement SOFOTOM), la Caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale (CASDEN), Natixis, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations<sup>2</sup> (CDC).

<sup>1</sup> À l'exception de GE money.

<sup>2</sup> La CDC n'est pas un établissement de crédit au sens de la loi bancaire mais est intégrée, par convention, dans la catégorie "Institutions financières spécialisées" des établissements de crédit hors zone d'émission.

La couverture bancaire dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique continue de se densifier. Ainsi, au 31 décembre 2008, les trois géographies comptaient 149 guichets bancaires, soit 2 guichets supplémentaires (75 en Polynésie française, 72 en Nouvelle-Calédonie et 2 à Wallis-et-Futuna). En termes de guichets automatiques, 23 nouvelles unités ont été installées en 2008 (+ 7,8 %), ce qui porte le nombre de DAB/GAB à 318 (153 en Polynésie française, 164 en Nouvelle-Calédonie et 1 à Wallis-et-Futuna).

Ces évolutions s'accompagnent d'une augmentation toujours soutenue du nombre de cartes bancaires en circulation en

Nouvelle-Calédonie, avec 163 000 cartes bancaires fin 2008 (13,5 %) alors qu'en Polynésie française leur nombre est en léger recul, avec 192 437 cartes en circulation (- 1,2 %).

Le nombre de comptes bancaires ouverts s'est accru de 1,5 % en Polynésie française (soit 369 000 comptes), et de 3,7 % pour la Nouvelle-Calédonie (soit 406 000 comptes).

Au 31 décembre 2008, le taux de bancarisation<sup>3</sup> atteint 1,63 en Nouvelle-Calédonie et 1,42 en Polynésie française, soit des niveaux de bancarisation bien inférieurs à ceux enregistrés en métropole (3,5 en 2007) et dans les DOM (2,3 en 2008).

### NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE GUICHETS DANS LES COM

	2006	2007	2008
Etablissements de crédit locaux	17	17	17
Banques	9	9	9
Sociétés financières	8	8	8
Guichets bancaires <sup>1</sup>	145	147	149
Guichets automatiques	276	295	318

1 Y compris guichets périodiques.  
Source IEOM.



Polynésie française • Motu à Huahine • Photo Serge About



Nouvelle-Calédonie • © Destination Iles Loyauté

<sup>3</sup> Nombre de comptes de dépôts par habitant.

# L'ACTIVITÉ BANCAIRE

*Les banques polynésiennes enregistrent une hausse significative du coût du risque et une baisse du résultat net alors que les banques calédoniennes enregistrent un résultat net en faible progression.*

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique présente un bilan total agrégé de 1 213 milliards de F CFP, en progression de 8,8 % sur un an.

Les opérations avec la clientèle à l'actif et au passif sont respectivement en hausse de 9 % et 7 % à fin 2008. Elles représentent respectivement 76 % et 66 % du total de bilan. Le solde de ces opérations se maintient à un niveau structurellement négatif (-129 milliards de F CFP) et se détériore de près de 25 milliards de F CFP par rapport à 2007, dont -17,3 milliards de F CFP pour la Nouvelle-Calédonie et - 7,4 milliards de F CFP pour la Polynésie française.

Les fonds propres, nets des valeurs immobilisées, se sont renforcés de près de 4 milliards de F CFP.

Le bilan agrégé des banques FBF des collectivités d'outre-mer du Pacifique fait ressortir un besoin de financement global qui s'établit à 46 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, en baisse de 24,4 milliards de F CFP par rapport à fin 2007. Cette situation résulte d'évolutions contrastées dans les différentes géographies. En Polynésie française, les banques FBF enregistrent globalement une capacité de placement de 1,5 milliard de F CFP en 2008 qui s'est toutefois nettement contractée par rapport à 2007 (7,1 milliards de F CFP) en raison d'une progression de la collecte d'épargne inférieure à celle de la distribution de crédit. En Nouvelle-Calédonie, le besoin de financement des banques de la place se creuse de près de 19 milliards de F CFP en 2008, consécutivement à une progression plus forte des encours de crédits comparativement à celles des dépôts de la clientèle.

L'activité bancaire en 2008 a été retracée à partir des données agrégées relatives aux banques de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique, affiliées à la Fédération bancaire française (FBF).

Le produit net bancaire (PNB) est en légère augmentation de 0,8 % sur l'exercice 2008 pour atteindre 49 milliards de F CFP, soit un taux de progression en net ralentissement par rapport à 2007 (+ 5 %). Le produit net des opérations avec la clientèle s'établit à 41 milliards de F CFP, en hausse de 2,7 % et constitue plus de 82 % du PNB.

En Nouvelle-Calédonie, le ralentissement de la croissance du PNB en 2008 (+ 2 % contre + 5 % en 2007) provient du recul des intérêts nets en liaison avec l'accroissement du coût du refinancement. Les commissions nettes constituent ainsi la principale contribution à la croissance du PNB. En Polynésie française, la baisse du taux de croissance du PNB en 2008 (+ 1 % contre + 6 % en 2007) résulte d'une stagnation des commissions nettes. Par ailleurs, sur les deux géographies, les marges sur les opérations avec la clientèle poursuivent leurs baisses sous l'effet d'une hausse sensible du coût de la collecte de dépôts alors que le rendement moyen des crédits se stabilise.

Le coefficient net d'exploitation<sup>1</sup> s'établit à 56,7 %, en hausse de 1 point par rapport à fin 2007. Cette dégradation est particulièrement importante en Nouvelle-Calédonie (+ 3 points à 57,1 %) où cet indicateur est moins favorable qu'en Polynésie française.

Le résultat brut d'exploitation se détériore de 1,4 % sur l'exercice 2008, en raison d'une croissance plus forte des frais généraux (+ 3,5 %) par rapport à celle du PNB.

Le coût du risque s'élève à 2,6 milliards de F CFP, soit une progression de 20 %, principalement liée à la forte dégradation observée en Polynésie française (+ 43 %) sur des secteurs touchés par la crise économique (perliculture, hôtellerie). Le taux de créances douteuses des banques polynésiennes est également en hausse de 0,2 point et s'affiche à 4,4 % au 31 décembre 2008. En Nouvelle-Calédonie, le taux de créances douteuses continue sa baisse pour s'établir à 2,4 %, soit un niveau nettement inférieur à celui de la Polynésie française (6,5 %).

<sup>1</sup> (frais généraux + dotations aux amortissements) / produit net bancaire. Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.



Le résultat net s'établit à 11,1 milliards de F CFP, en recul de 3,9 %. Cette évolution est très largement imputable aux banques polynésiennes qui voient leurs résultats nets baisser de 10 %, conséquence d'un alourdissement du coût du risque et d'éléments non récurrents relatifs aux plus-values sur

cession d'immobilisations. En revanche, le résultat net des banques calédoniennes est en hausse de 1,8 % en 2008, conséquence d'une progression de leurs frais de structure dans un contexte de faible progression de leurs revenus.

#### BILAN AGRÉGÉ DES BANQUES FBF EN MILLIONS DE F CFP

	2004	2005	2006	2007R	2008P	VARIATIONS ANNUELLES EN %
<b>Actif</b>						
Opérations de trésorerie	166 433	195 606	202 894	220 544	239 887	8,8
Opérations avec la clientèle	644 125	706 315	772 262	848 287	927 784	9,4
Opérations diverses	31 370	27 852	35 911	29 533	28 974	-1,9
Valeurs immobilisées	15 593	16 282	15 729	15 922	16 211	1,8
<b>Total actif</b>	<b>857 521</b>	<b>946 055</b>	<b>1 026 796</b>	<b>1 114 286</b>	<b>1 212 856</b>	<b>8,8</b>
<b>Passif</b>						
Opérations de trésorerie	179 520	224 092	232 253	242 272	286 060	18,1
Opérations avec la clientèle	571 989	610 615	678 128	744 425	799 023	7,3
Opérations diverses	18 286	19 370	22 162	23 132	19 272	-16,7
Capitaux propres	87 726	91 978	94 253	104 457	108 501	3,9
<b>Total passif</b>	<b>857 521</b>	<b>946 055</b>	<b>1 026 796</b>	<b>1 114 286</b>	<b>1 212 856</b>	<b>8,8</b>

#### RÉSULTAT AGRÉGÉ DES BANQUES FBF EN MILLIONS DE F CFP

	2004	2005	2006	2007R	2008P	VARIATIONS ANNUELLES EN %
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 429	-2 447	-2 541	-2 475	-3 241	30,9
(+) Opérations avec la clientèle	35 231	36 568	38 208	39 588	40 656	2,7
(+) Opérations sur titres	254	206	24	172	86	-50,1
(+) Autres opérations	9 329	9 936	10 653	11 553	11 735	1,6
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>42 385</b>	<b>44 263</b>	<b>46 344</b>	<b>48 838</b>	<b>49 236</b>	<b>0,8</b>
(-) Frais généraux	22 615	24 416	25 354	26 331	27 241	3,5
dont frais de personnel	15 197	15 601	16 261	16 788	17 330	3,2
dont services extérieurs	6 662	8 053	8 299	8 740	9 102	4,1
(-) Dotations aux amortissements	2 276	2 469	2 260	2 285	2 190	-4,2
(-) Divers	-4	-1 347	-1 440	-1 429	-1 535	7,4
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>17 498</b>	<b>18 726</b>	<b>20 170</b>	<b>21 650</b>	<b>21 340</b>	<b>-1,4</b>
(-) Coût du risque	1 316	1 005	2 174	2 152	2 593	20,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16 182</b>	<b>17 722</b>	<b>17 996</b>	<b>19 498</b>	<b>18 747</b>	<b>-3,9</b>
Résultat courant avant impôt	16 211	17 682	17 701	19 839	18 446	-7,0
<b>Résultat net</b>	<b>10 402</b>	<b>10 726</b>	<b>11 379</b>	<b>11 566</b>	<b>11 114</b>	<b>-3,9</b>

(r) Révisé.

(p) Provisoire.





## ANNEXES

- 71 Liste des publications de l'IEOM
- 72 Coordonnées des établissements de crédit
- 74 Chronologie des principaux faits économiques et sociaux en 2008 dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique
- 78 Evolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels

# LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEOM (ANNÉE 2008)<sup>1</sup>

## LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### LA LETTRE MENSUELLE

(version électronique uniquement)

### LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE

### ÉCONOMIQUE ET DE CONJONCTURE MONÉTAIRE

### ET FINANCIÈRE

Fascicule géographique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna).

### LE RAPPORT ANNUEL

- Rapport général de l'IEOM
- Fascicule géographique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna).

### LE RAPPORT ANNUEL DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

## LES NOTES EXPRESSES

- L'hôtellerie et la restauration à Wallis-et-Futuna
- L'agriculture, l'élevage et la pêche à Wallis-et-Futuna
- L'économie polynésienne en 2007
- L'industrie du monoï en Polynésie française
- L'évolution de la compétitivité-prix de la Polynésie française
- Le financement bancaire des entreprises en Polynésie française.

## LES NOTES DE L'INSTITUT

### D'ÉMISSION

- L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : constat et enjeux
- Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française
- Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française
- Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie.

## LES PUBLICATIONS CEROM

- Tableaux de bord économique CEROM de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française
- Etude macro-économique CEROM
- >> Les défis de la croissance calédonienne
- >> L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005 : une économie traditionnelle et administrée.

<sup>1</sup> Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, *gratuitement*, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr), rubrique "Publications".

# COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

## EN NOUVELLE-CALÉDONIE

### BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Banque - Code interbancaire : 17499

#### Siège social

54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 65 65

Fax : (687) 27 40 35

Swift : BCADNCNN

Internet : [www.bci.nc](http://www.bci.nc) - e-mail : [dg@bci.nc](mailto:dg@bci.nc)

Capital social : (en milliers de F CFP) 7 500 000

Directeur Général : Philippe Bauduin

### BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (BNC)

Banque - Code interbancaire : 14889

#### Siège social

10, avenue du Maréchal Foch

BP L3 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 74 00

Fax : (687) 27 41 47

Internet : [www.bnc.nc](http://www.bnc.nc) - e-mail : [contact@bnc.nc](mailto:contact@bnc.nc)

Capital social : (en milliers de F CFP) 3 932 424

Directeur Général : Sylvain Faure

### BNP PARIBAS NOUVELLE-CALEDONIE

Banque - Code interbancaire : 17939

#### Siège social

20, boulevard des Italiens - 75009 Paris

Tél. : 01 40 14 45 46

Internet : [www.bnpparibas.nc](http://www.bnpparibas.nc)

Capital social : (en milliers de F CFP) 3 341 289 (28 M€)

Directeur Général : Patrick Soulages

### CAISSE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL (CAM)

Société financière - Code interbancaire : 17429

#### Siège social

1, rue de la Somme - Immeuble "Le Jules Ferry"

BP 163 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 26 60 60

Fax : (687) 26 60 69

Internet : [www.cam.nc](http://www.cam.nc) - e-mail : [cam@cam.nc](mailto:cam@cam.nc)

Capital social : (en milliers de F CFP) 314 936

Directeur Général : Christian Nicolas

### CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE (CEP-NC)

Banque - Code interbancaire : 19825

#### Siège social

10, avenue du Maréchal Foch - B.P. H5

98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 57 00

Fax : (687) 25 57 29

Internet : [www.caisse-epargne.nc](http://www.caisse-epargne.nc)

e-mail : [cenc@caisse-epargne.nc](mailto:cenc@caisse-epargne.nc)

Capital social : (en milliers de F CFP) 600 000

Directeur Général : Sylvain Faure

### CRÉDIT CALÉDONIEN ET TAHITIEN (CREDICAL)

Société financière - Code interbancaire : 16600

#### Siège social

56, avenue de la Victoire - BP 467 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 63 99

Fax : (687) 25 63 98

Capital social : (en milliers de F CFP) 250 000

Directrice : Marilou Cheval

### OCÉOR LEASE NOUMEA (OLN)

Société financière - Code interbancaire : 18730

#### Siège social

10, avenue du Maréchal Foch

BP 495 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 43 94 39

Fax : (687) 43 94 37

Capital social : (en milliers de F CFP) 272 952

Directeur Général : Sylvain Faure

### GE MONEY

Société financière - Code interbancaire : 14848

#### Siège social

Centre commercial "La Belle Vie" - 224, rue J. Lékawé PK 6

BP 30 500 - 98895 Nouméa Belle Vie Cedex

Tél. : (687) 44 84 48

Fax : (687) 44 85 55

Internet : [www.gedom.com](http://www.gedom.com) - e-mail : [gefp@ge.com](mailto:gefp@ge.com)

Capital social : (en milliers de F CFP) 4 094 631

Directeur Général : Gilles de Launay

### NOUMÉA CRÉDIT

Société financière - Code interbancaire : 14238

#### Siège social

218, rue A. Ohlen - Portes de Fer

BP 14371 - 98803 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 32 02

Fax : (687) 28 27 11

Capital social : (en milliers de F CFP) 327 500

Directeur Général : Jacques Jeandot

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE (SGCB)

Banque - Code interbancaire : 18319

#### Siège social

44, rue de l'Alma - BP G2 - 98848 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 63 00

Fax : (687) 25 64 00

Swift : SOGENCNN

Internet : [www.socgen.com/sgcb](http://www.socgen.com/sgcb) - e-mail : [svp.sgcb@canl.nc](mailto:svp.sgcb@canl.nc)

Capital social : (en milliers de F CFP) 1 068 375

Directeur Général : Jean-Pierre Dufour

AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP

#### LIMITED (ANZ)

Bureau de représentation

9, rue d'Austerlitz – BP 4572 – 98847 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 27 47 37

Fax : (687) 27 47 78

e-mail : garnierf@anz.com

Représentante : Félícia Garnier

#### SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Code interbancaire : 14158

Siège social

7, rue Eugène Porcheron – Quartier Latin – 98800 Nouméa

Tél. : (687) 26 88 00

Fax : (687) 28 61 90

Internet : [www.opt.nc](http://www.opt.nc)

Directeur général : Jean-Yves Ollivaud

### EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### BANQUE DE POLYNÉSIE

Banque – Code interbancaire : 12149

Siège social

355, Boulevard Pomare – BP 530 – 98713 Papeete

Tél. : (689) 46 66 66

Fax : (689) 46 66 64

Internet : [www.sg-bdp.pf](http://www.sg-bdp.pf) – e-mail : BDP@sg-bdp.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 1 380 000

Directeur Général : Frédéric Coin

#### BANQUE DE TAHITI

Banque – Code interbancaire : 12239

Siège social

38, rue François Cardella – BP 1602 – 98713 Papeete

Tél. : (689) 41 70 00

Fax : (689) 42 33 76

Internet : [www.banque-tahiti.pf](http://www.banque-tahiti.pf) – e-mail : contact@bt.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 1 814 898

Directeur Général : Patrice Tepelian

#### BANQUE SOCREDO

Banque – Code interbancaire : 17469

Siège social

115, rue Dumont d'Urville – BP 130 – 98713 Papeete

Tél. : (689) 41 51 23

Fax : (689) 41 52 83

Internet : [www.websoc.pf](http://www.websoc.pf) – e-mail : dirgen@bank-socredo.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 22 000 000

Directeur Général : James Estall

#### Océor LEASE TAHITI

Société financière – Code interbancaire : 19110

Siège social

38, rue François Cardella – BP 90 – 98713 Papeete

Tél. : (689) 41 70 00

Fax : (689) 42 33 76

Capital social : (en milliers de F CFP) 341 957

Directeur Général : Philippe MARIE

#### SOGLEASE BDP

Société financière – Code interbancaire : 15178

Siège social

355, boulevard Pomaré – BP 530 – 98713 Papeete

Tél. : (689) 46 66 11

Fax : (689) 46 66 05

e-mail : BDP@sg-bdp.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 340 000

Directeur Général : Philippe NAUDET

#### OCEANIENNE DE FINANCEMENT – OFINA

Société financière – Code interbancaire : 15138

Siège social

Immeuble Keana rue Dumont d'Urville

BP 40201 Fare Tony – 98715 Papeete

Tél. : (689) 86 69 66

Fax : (689) 86 69 67

Internet : [www.ofina.pf](http://www.ofina.pf) – e-mail : info@ofina.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 507 000

Directeur Général : Patrick Foulaux

#### SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Code interbancaire : 14168

Siège social

8, rue de la Reine Pomare IV – 98714 Papeete

Tél. : (689) 41 42 42

Fax : (689) 43 67 67

Internet : [www.opt.pf](http://www.opt.pf)

Directeur général : Manfred Chave

### À WALLIS-ET-FUTUNA

#### BANQUE DE WALLIS-ET-FUTUNA

Banque – Code interbancaire : 11408

Siège social

BP 59 Mata'Utu – 98600 UVEA – Wallis-et-Futuna

Tél. : (681) 72 21 24

Fax : (681) 72 21 56

Telex : 5 200 NAPAWF

Internet : <http://banque.bnpparibas.com/fr/pid720/bnp-paribas-wallis-futuna.html>

e-mail : bertrand.creuze@bnpparibas.com

Capital social : (en milliers de F CFP) 455 000

Directeur Général : Patrick Soulages

Directeur d'agence : Bertrand Creuze



# CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX EN 2008 DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE

*Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements importants qui ont marqué les économies des collectivités d'outre-mer du Pacifique en 2008.*

## JANVIER

### NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Logement.** L'indice de révision des loyers (IRL) est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 mettant fin au gel des loyers instauré en 2007.
- **Nickel.** Par arrêté, la province Sud a fixé une redevance pour l'occupation de son domaine public maritime concernant un émissaire marin de rejet d'effluents appartenant à la société Goro Nickel.

### WALLIS-ET-FUTUNA

- **Début des travaux de construction du pôle santé** faisant partie de la phase 1 du programme d'investissement sur la rénovation de l'ensemble des infrastructures de l'Agence de Santé.
- **Début des travaux de la piste de Vele** à Futuna afin d'améliorer l'aérodrome, notamment la sécurité des vols.

### POLYNÉSIE FRANÇAISE

- **Approbation** par les autorités publiques d'un projet de câble sous-marin entre la Polynésie française et Hawaï par une filiale d'Alcatel : Alcatel Submarine Network.
- **Revalorisation du prix du coprah** de première qualité à 110 F CFP le kilo au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (contre 100 F CFP précédemment).

## FÉVRIER

### NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Rachat** par la Nouvelle-Calédonie des parts de l'Etat et de l'Agence française de développement dans la société Enercal, pour un montant de 4,3 milliards de F CFP, conformément aux accords de Nouméa ; la Nouvelle-Calédonie devient ainsi actionnaire majoritaire avec 54,4 % du capital social.
- **Réintroduction** de la babésiose bovine sur le territoire.

### POLYNÉSIE FRANÇAISE

- **Elections territoriales** : sur un total de 57 sièges composant l'assemblée territoriale, l'alliance menée par Gaston Tong Sang (To Tatou Ai'a) remporte 27 sièges, l'Union pour la démocratie (UPLD) menée par Oscar Temaru obtient 20 sièges et le Tahoeraa Huiraatira présidé par Gaston Flosse remporte 10 sièges.
- **Election du Président du gouvernement** de la Polynésie française : Gaston Flosse est élu le 23 février par l'assemblée territoriale avec les voix de l'UPLD et celles de son parti.

## MARS

### DCOM

- **Nomination** du Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer : Yves Jégo remplace Christian Estrosi.

### NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Mise en place d'un observatoire des prix** des produits de consommation courante pour la zone du Grand Nouméa.
- **Démarrage du chantier** d'extension et de restructuration de l'aéroport international de Nouméa-la Tontouta.



## POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Elections municipales.*
- *La chaîne hôtelière* "Warwick International Hotels" signe un contrat de gestion avec la société "Grégori international", propriétaire du nouveau golf de Temae à Moorea, pour la construction d'un hôtel de luxe.
- *Adoption du budget du Pays.* Sur le montant global de 161,29 milliards F CFP (environ 1,34 milliard d'euros), 131 milliards (1,09 milliard d'euros) sont affectés aux dépenses de fonctionnement et près de 30 milliards F CFP à l'investissement (241 millions d'euros).

## AVRIL

### NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Vote par le Congrès* du texte permettant la mise en oeuvre de procédures civiles (de compétence locale) nécessaires à un déploiement complet du dispositif de traitement des situations de surendettement sur le territoire.
- *Adoption de mesures* allégeant les droits de succession.

### WALLIS-ET-FUTUNA

- *Réunion* du comité de suivi du 9<sup>ème</sup> FED au Fale de la République.

### POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Renversement du gouvernement Flosse*, le mardi 15 avril, par une motion de défiance votée par 29 représentants de l'assemblée de la Polynésie française. Election de Gaston Tong Sang à la présidence de la Polynésie française.

## MAI

### NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Lancement de "l'écoriz"*, variété de riz dont le prix est fixé à 100 F CFP le kilo, par la mise en place d'un quota exceptionnel d'importation de 400 tonnes supplémentaires.
- *Le Congrès* vote la suppression de la vignette automobile le 23 mai 2008.

## POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *La société Mara Telecom*, qui compte proposer des services de téléphonie mobile en 2009, et le groupe Nokia Siemens signent un contrat de fournitures et de prestations.
- *Le Conseil de surveillance de l'IEOM* se réunit le 19 mai 2008 à Papeete sous la présidence de M. Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et en présence de M. Yves Barroux, Directeur général.

## JUIN

### NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Classement au patrimoine mondial de l'Unesco* d'une grande partie des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie.
- *Premier vol* Nouméa-Séoul.

### WALLIS-ET-FUTUNA

- *L'Association pour le droit à l'initiative économique (l'ADIE)* décide d'installer une antenne sur le Territoire de Wallis-et-Futuna.

### POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Le Ministère de la Défense* annonce le redéploiement des forces armées françaises dans le Pacifique qui doit se traduire par la fermeture du Régiment d'infanterie de marine du Pacifique Polynésie.
- *Signature d'un nouveau dispositif de micro-crédit*, mieux adapté aux petits projets locaux, entre le gouvernement et la banque Socredo.

## JUILLET

### NOUVELLE-CALÉDONIE

- *SMSP / Posco.* Départ le 5 juillet 2008 du premier chargement de minerai de nickel à destination du centre industriel de Gwangyang en Corée du Sud.
- *Congrès.* Le député Pierre Frogier est réélu le mercredi 23 juillet président du Congrès.

**WALLIS-ET-FUTUNA**

- *Intronisation du nouveau roi de Wallis*, le Lavelua Kapeliele Faupala.
- *Hausse du barème* des taux des droits de douanes et taxes d'entrée.
- *Diffusion des premiers résultats* du recensement général de la population sur le Territoire des Iles Wallis-et-Futuna effectué en juillet 2008 par le STSEE avec le concours de l'INSEE.
- *Révision du code* des postes et télécommunications orienté vers une ouverture progressive à la concurrence du volet des télécommunications.

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

- *Signature* de la convention d'exécution du Contrat de projets Etat - Polynésie française entre le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, Yves Jégo, et le président de la Polynésie française, Gaston Tong Sang.

**AOÛT****WALLIS-ET-FUTUNA**

- *Décision de revalorisation* du SMIG mensuel à 79 812 F CFP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 contre 77 866 F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- *Décision de revalorisation* des prix de vente au détail à la pompe des hydrocarbures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

- *Maintien* de la notation de référence à long terme de la Polynésie française à BBB+ par l'agence de rating Standard & Poor's.

**SEPTEMBRE****NOUVELLE-CALÉDONIE**

- *Entrée en service* du câble Internet mis en place par l'OPT reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie.

**WALLIS-ET-FUTUNA**

- *Mouvements sociaux* contre l'augmentation des taux des droits de douanes et taxes à l'entrée.
- *Mise en service* d'un 2<sup>ème</sup> Twin-Otter sur la liaison Wallis - Futuna.

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

- *Baisse du taux* réduit de TVA de 6 % à 5 %.
- *Revalorisation* du SMIG à 145 036 F CFP par mois contre 140 000 F CFP auparavant.

**OCTOBRE****IEOM**

- *Le conseil de surveillance*, consulté à domicile le 10 octobre 2008, abaisse à 2,75 % le taux du réescompte.

**DCOM**

- *Tenue des premières assises* du tourisme Outre-mer à Paris. Elles ont notamment permis la création d'une plate-forme de promotion et de commercialisation en ligne.

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

- *L'usine métallurgique* de Gwangyang entre officiellement en production le 20 octobre 2008.

**WALLIS-ET-FUTUNA**

- *Accostage* du paquebot de croisière Clipper.

**NOVEMBRE****DCOM**

- *Médiation du crédit*. Dans le cadre des mesures gouvernementales prises face à la crise financière internationale et pour soutenir l'activité, les directeurs des trois agences de l'IEOM ont été nommés médiateurs délégués du médiateur national du crédit ; ceux-ci doivent désormais s'assurer du respect des engagements pris par les banques en contrepartie des mesures de soutien dont elles ont bénéficié et faciliter les rapports des entreprises avec les établissements de crédit.

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

- *Revalorisation* du SMG de 2,9 % en cumul sur l'année.
- *Entrée en vigueur* d'un écocaddie composé de 21 articles de consommation courante.
- *SLN*. Inauguration d'une unité de traitement située à Tiébaghi le 19 novembre 2008.
- *Budget primitif 2009* : 162,7 milliards de francs, en hausse de 2,25 % par rapport au budget primitif 2007.
- *Inauguration* de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.

## POLYNÉSIE FRANÇAISE

- **Installation** du comité de suivi du financement bancaire des entreprises en Polynésie française.
- **Signature** des conventions permettant la reconduction des dispositifs de prêt à l'habitat bonifié (PHB) et de prêt à l'aménagement bonifié (PAB).
- **Signature** du protocole d'accord sur la réforme de l'indemnité temporaire de retraite (ITR).

## DÉCEMBRE

### IEOM

- **Réunion du Conseil de surveillance** de l'IEOM le 9 décembre 2008 à Paris sous la présidence de M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, et en présence de M. Yves Barroux, directeur général. La diminution du taux de réescompte a été décidée, pour le fixer à 2 % à compter du 16 décembre 2008.

### OUTRE-MER

- **Le Secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer**, Yves Jégo annonce que le plan de relance s'applique également à l'outre-mer, bénéficiant d'une enveloppe de 113 millions d'euros du fonds exceptionnel d'investissements.



Nouvelle-Calédonie • © Tourisme Point Sud

## NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Le VII<sup>ème</sup> Comité des signataires** de l'accord de Nouméa se réunit à Paris le 8 décembre 2008 sous la présidence du Premier Ministre, François Fillon.
- **Le Congrès** a voté la réforme des retraites du privé : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le nombre d'années de cotisations pour une retraite Cafat sans abattement est passé de 30 à 35 ans et l'âge minimum pour une cessation d'activité de 55 à 57,5 ans ; cette réforme s'appliquera progressivement sur cinq ans.
- **Le 19 décembre 2008**, Goro Nickel SAS devient officiellement Vale Inco Nouvelle-Calédonie SAS.
- **Usine du Nord** : le 31 décembre 2008, la Financière Océor (Caisse d'Epargne) et la Bred Banque Populaire (BCI) ont accordé à la SMSP un prêt sur 20 ans de 17,9 milliards de F CFP pour le financement de leur participation à la construction de l'usine du Nord.

### WALLIS-ET-FUTUNA

- **Publication** d'un nouvel indice des prix à la consommation.

### POLYNÉSIE FRANÇAISE

- **Câble sous-marin à fibres optiques** : signature d'une convention entre la Polynésie française et l'Office des postes et télécommunications (OPT) pour l'installation d'un câble sous-marin à fibres optiques entre Hawaii et Tahiti ; la participation du Pays doit s'élever à 1,5 milliard de F CFP, pour un projet dont le coût total est chiffré à 9,5 milliards.



Nouvelle-Calédonie • Ile des Pins - Danseurs Wapan • © Tourisme Point Sud

# EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SECTORIELS

## LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	VARIATIONS 2008/2007 EN %
<b>1 - Nickel de Nouvelle-Calédonie</b>								
Production de minerai								
Minerai humide (milliers de tonnes)	5 944	6 625	7 033	6 445	6 179	7 575	6 172	-18,5
Exportation de minerai en volume								
Minerai humide (milliers de tonnes)	3 065	3 385	3 840	3 394	3 319	4 040	3 095	-23,4
Exportation de minerai en valeur (millions de F CFP)	7 385	9 546	15 793	15 210	18 640	44 187	16 364	-63,0
Production SLN (tonnes métal contenu)								
Mattes	11 217	10 857	12 164	12 838	13 655	14 842	13 564	-8,6
Ferronickels	48 650	50 666	43 016	46 738	48 723	44 954	37 466	-16,7
Exportations SLN (tonnes métal contenu)								
Mattes	10 450	11 065	12 724	12 606	13 730	14 005	13 646	-2,6
Ferronickels	47 557	51 414	43 387	46 230	49 419	43 426	38 548	-11,2
Exportations métallurgiques en valeur (millions de F CFP)	48 708	65 999	74 156	79 649	101 824	133 112	86 506	-35,0
<b>2 - Perles de Tahiti <sup>1</sup></b>								
Exportations								
En volume (kilogrammes)	11 007	9 983	8 869	8 137	7 477	7 611	9 131	20,0
En valeur (millions de F CFP)	14 601	10 107	10 960	12 156	10 943	10 577	8 316	-21,4
<b>3 - Tourisme</b>								
Nombre de touristes de séjour <sup>2</sup>								
Nouvelle-Calédonie	103 933	101 983	99 515	100 651	100 491	103 363	103 672	0,3
Polynésie française	189 030	212 767	211 893	208 067	221 549	218 241	196 496	-10,0
Nombre de touristes de croisière								
Nouvelle-Calédonie	54 337	64 273	77 115	81 215	118 898	121 393	173 208	42,7
Polynésie française	19 086	48 797	46 000	40 504	38 716	42 796	43 520	1,7
Coefficient d'occupation des chambres (pourcentages)								
Nouvelle-Calédonie	57,0	59,7	59,5	62,0	61,8	60,8	62,3	2,4
Polynésie française	59,1	58,5	62,8	62,5	66,4	60,0	56,38	-6,0

1 Comprend les perles de culture brutes et les perles travaillées.

2 Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme).

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	VARIATIONS 2008/2007 EN %
<b>4 - Elevage</b>								
Production de viande bovine (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	3 172	3 069	3 118	2 717	2 211	2 302	2 295	-0,3
Polynésie française	79	120	93	129,5	129,5	135	130	-3,7
Production de viande porcine (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	1 157	1 180	1 183	1 150	1 231	1 265	1 308	3,4
Polynésie française	1 040	866	918	1 044	997	1 100	1 137	3,4
<b>5 - Pêche</b>								
Pêche industrielle (navires locaux)								
Nouvelle-Calédonie (tonnes)	2 210	2 466	2 616	2 473	2 107	2 121	2 384	12,4
Polynésie française (tonnes)	7 299	6 530	5 298	4 733	5 258	6 321	5 200	-17,7
Pêche artisanale (navires locaux)								
Polynésie française (tonnes)	3 412	2 846	3 200	ND	ND	ND	ND	-
<b>6 - Aquaculture</b>								
Production de crevettes (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie (mer)	1 815	1 703	2 210	2 440	2 375	1 843	2 010	9,1
Polynésie française (mer et chevrettes)	46	48	60	58,5	49,1	ND	ND	-
Exportations de crevettes								
Nouvelle-Calédonie (tonnes)	1 377	1 275	1 509	1 708	1 786	1 307	1 295	-0,9
<b>7 - Le coprah</b>								
Production de coprah (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	118	190	273	208	137	129	122	-5,4
Polynésie française	9 649	9 333	7 923	9 915	9 662	9 047	10 423	15,2
Production d'huile (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	55	89	110	98	65	61	ND	-
Polynésie française	5 976	5 611	4 608	5 661	5 624	5 285	5 595	5,9
<b>8 - Consommation d'énergie électrique</b>								
Nouvelle-Calédonie (millions de kWh)	1 707	1 771	1 848	1 826	1 833	1 844	1 847	0,2
Polynésie française (millions de kWh)	504	529	543	568	583	606	600	-1,0
Wallis-et-Futuna (millions de kWh)	15	14,7	15	16,4	16,2	16,9	17,1	1,5

ND : non disponible.



**TAUX D'INFLATION****(VARIATION DE L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX EN GLISSEMENT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE)**

EN POURCENTAGES

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nouvelle-Calédonie	1,5	1,0	0,9	2,6	1,4	1,8	3,6
Polynésie Française	2,0	0,7	0,8	2,3	2,4	1,9	3,4
Wallis-et-Futuna	2,7	1,5	1,8	2,5	2,5	0,4	2,7
France	2,3	2,2	2,1	1,5	1,5	2,6	1,0

Source : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE.

**SALAIRES MINIMUM BRUT (HORAIRE) AU 31 DÉCEMBRE**

EN EUROS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	VARIATIONS 2007/2008 EN %
Nouvelle-Calédonie	4,96	5,13	5,18	5,45	5,70	5,99	6,17	2,9
Polynésie Française	5,26	5,26	6,20	6,20	6,50	6,79	7,21	6,1
Wallis-et-Futuna	3,47	3,47	3,47	3,64	3,69	3,86	3,96	2,5
Métropole	6,83	7,19	7,61	8,03	8,27	8,44	8,71	3,2

Sources : Direction du travail en Nouvelle-Calédonie, et Inspection du travail en Polynésie française.

**PRODUIT INTÉRIEUR BRUT**

EN MILLIONS DE F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>e</sup>
Nouvelle-Calédonie	441 869	439 380	471 997	518 497	565 496	597 596	658 996	768 095
Polynésie Française	446 043	456 653	479 927	498 552	511 909	525 930	ND	ND
Wallis-et-Futuna	ND	ND	ND	ND	ND	18 019	ND	ND

e : estimations CEROM.

Sources : comptes économiques.

## COORDONNÉES DU SIÈGE

### DIRECTION

Contact : [direction@iedom-ieom.fr](mailto:direction@iedom-ieom.fr)

### ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT, ETUDES MONÉTAIRES

Contact : [banques@iedom-ieom.fr](mailto:banques@iedom-ieom.fr)

### BALANCE DES PAIEMENTS

Contact : [bdp@iedom-ieom.fr](mailto:bdp@iedom-ieom.fr)

### ENTREPRISES, COTATION ET REFINANCEMENT

Contact : [entreprises@iedom-ieom.fr](mailto:entreprises@iedom-ieom.fr)

### PARTICULIERS, MOYENS DE PAIEMENT ET FICHIERS

Contact : [particuliers@iedom-ieom.fr](mailto:particuliers@iedom-ieom.fr)

### PUBLICATIONS

Contact : [publications@iedom-ieom.fr](mailto:publications@iedom-ieom.fr)

### MONNAIE FIDUCIAIRE

Contact : [monnaie-fiduciaire@iedom-ieom.fr](mailto:monnaie-fiduciaire@iedom-ieom.fr)

### GESTION, CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET CONTRÔLE INTERNE

Contact : [gestion@iedom-ieom.fr](mailto:gestion@iedom-ieom.fr)

### SIÈGE SOCIAL DE L'IEOM

Le siège social est situé dans les locaux du groupe  
Agence Française de Développement (AFD)  
5, rue Roland Barthes  
75598 Paris cedex 12  
Tél. (33) 1 53 44 41 41  
Fax (33) 1 43 47 51 34  
[contact@iedom-ieom.fr](mailto:contact@iedom-ieom.fr)  
[www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RESPONSABLE DE LA RÉDACTION

Yves Barroux

### EDITEUR

IEOM

### COORDINATION IEOM

Esther Seringot

### DIRECTION ARTISTIQUE ET RÉALISATION

Transylvanie – Cathy Steinberg – [www.transylvanie.com](http://www.transylvanie.com)

Achevé d'imprimer : juin 2009 – Dépôt légal : juin 2009

Par Ddemain – [www.ddemain.fr](http://www.ddemain.fr)

ISSN 1635-2262



# LA ZONE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



1

## AGENCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

19, rue de la République - BP 1758 - 98845 Nouméa Cedex  
Directeur : Henry-Philippe de Clercq  
E-mail : [agence@ieom.nc](mailto:agence@ieom.nc)  
Tél. : (687) 27.58.22  
Fax : (687) 27.65.53



2

## AGENCE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

21, rue du Docteur Cassiau - BP 583 - 98713 Papeete RP  
Directeur : Max Remblin  
E-mail : [direction@ieom.pf](mailto:direction@ieom.pf)  
Tél. : (689) 50.65.00  
Fax : (689) 50.65.03



3

## AGENCE DE WALLIS-ET-FUTUNA

BP G-5 - Mata'Utu - 98600 Uvea - Wallis-et-Futuna  
Directeur : Raymond Coffre  
E-mail : [direction@ieomwf.fr](mailto:direction@ieomwf.fr)  
Tél. : (681) 72.25.05  
Fax : (681) 72.20.03







1 3 2



1



3



2



5 rue Roland Barthes 75598 Paris cedex 12  
Téléphone (33) 1 53 44 41 41 - Fax (33) 1 43 57 51 34  
contact@iedom-ieom.fr - www.ieom.fr